

# PROJET DE SERVICE DE L'UNITE « OUTREMER »

---



*Accompagnement à la Réalisation du Projet  
Educatif pour le Jeune et l'Enfant*

**2023 - 2027**



## Table des matières

### 1<sup>ère</sup> partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

\_Toc143696378

1. Présentation générale de l'association .....	6
1.1. Historique.....	6
1.2. Mission et Valeurs de l'association .....	6
1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins .....	6
1.2.2. Les valeurs de l'Association.....	7
1.3. Contexte réglementaire et institutionnel.....	9
1.3.1. Le cadre juridique.....	9
1.3.2. Le cadre réglementaire.....	10
1.3.3. Le cadre institutionnel .....	11
2. Présentation générale de l'offre de service .....	12
3. La nature de l'offre de service et son organisation .....	13
3.1. Principes fondamentaux.....	13
3.2. Les prestations transversales aux différents services.....	17

### 2<sup>ème</sup> partie - L'unité éducative OUTREMER

1. Le public accueilli sur l'unité .....	21
1.1 Origines des demandes d'admission.....	22
1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49 .....	22
1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial .....	23
1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies.....	24
1.2.1. Les effets des problématiques familiales .....	24
1.2.2. La spécificité de l'unité OUTREMER .....	26
1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine .....	27
1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux.....	27
2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions) .....	31
Au travers de son dispositif d'accompagnement l'unité <i>Outremer</i> , poursuit les objectifs suivants : .....	31
2.2.1. Ressources humaines .....	32
2.2.2. Organisation .....	33
2.2.3. Penser ensemble .....	34
3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre .....	35
3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation.....	35
3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement .....	37

3.1.2. La chambre : un espace privatif à s'approprier .....	38
3.1.3. La vie personnelle quotidienne implantée dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité .....	38
3.2. Les modalités de prise en charge collective .....	39
3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs .....	39
3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective .....	39
3.2.3. Les activités collectives .....	40
3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective.....	41
3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective .....	42
3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives .....	43
3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux .....	43
3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale.....	43
3.3.2. Associer les familles.....	44
3.4. Les Visées de l'accompagnement et pratiques mises en œuvre au quotidien.....	45
3.4.1 Accompagner le processus de métabolisation des motifs du placement .....	45
3.4.2. Notre logique d'accompagnement et nos postures éducatives.....	46
4. Le travail pluridisciplinaire .....	49
4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel .....	49
4.2. Assurer une transmission efficiente pour garantir une continuité de prise en charge .....	51
4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants.....	51
4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels .....	52
5. L'organisation du partenariat, des coopérations et du réseau .....	54
5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien.....	54
5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune .....	56
5.2.1 À l'externe .....	56
5.2.2. À l'interne.....	56
6. Soutenir le parcours scolaire .....	58
6.1 Le soutien scolaire en interne/ bénévole et étudiant.....	58
6.3. Explorer d'autres environnements géographiques .....	60
7. Le processus de sortie .....	61
8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes .....	62
8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical pour les enfants confiés.....	62
8.2. Renforcer nos modalités de soutien scolaire : une préoccupation affirmée.....	62
8.3. Amplifier notre réseau de lieux ressources.....	64
Conclusion .....	65

## **PRÉAMBULE**

---

Outre la réponse initiale à une obligation légale et réglementaire, un Projet de service représente le document de référence émanant du projet associatif qui permet d'identifier les missions, les activités, ainsi que l'environnement local et institutionnel dans lequel il s'exerce pour les cinq années à venir.

Véritables supports de communication et d'information pour les usagers, les familles, les partenaires, chacun des projets de service d'ARPEJE 49 s'adresse aussi aux autorités de contrôle, aux financeurs et aux prescripteurs ayant autorité à pouvoir orienter des jeunes en Protection de l'Enfance vers une unité éducative spécifique de notre établissement. Il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure, qui garantissent le respect des droits des usagers.

Enfin, authentique outil de management et de pilotage des équipes pluridisciplinaires, chaque projet de service incarne l'identité même de la structure. Il est distinctement destiné à informer son lecteur sur l'activité mise en place en son sein, dans l'objectif de répondre aux besoins d'adaptation de l'offre d'accueil d'une part, mais également de faire évoluer les pratiques professionnelles en œuvre, d'autre part.

Chaque projet de service donne sens au déploiement des missions investies et valorise la reconnaissance des actions menées par les professionnels. Fédératrice pour les salariés, cette promotion contribue au développement de leur sentiment d'appartenance et à la mobilisation de leurs compétences sur les objectifs à atteindre, notamment en matière de qualité des prestations.

Les missions investies par l'association ARPEJE 49 consistant à prendre acte de situations spécifiques à chaque enfant pour le conduire sur le chemin de la résilience, il s'agira de renforcer ses potentialités et ses compétences, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses talents.

C'est à ce titre que nos projets de service assurent une articulation entre les différentes unités éducatives, avec le souci d'assurer avec cohérence une continuité éducative dans les apprentissages et les réponses à apporter aux besoins de prises en charge.

Pour l'établissement La RIVE BLEUE, Maison d'enfants à caractère social composée de plusieurs unités éducatives, cette préoccupation est d'autant plus vraie que les professionnels interviennent auprès d'enfants et d'adolescents de 3 à 18 ans et plus et accueillent à ce titre des tranches d'âges fort différentes.

Il importe donc que ce document décrive de manière opérationnelle les interventions éducatives développées au quotidien dans chaque unité. Il se doit d'apporter une lisibilité suffisante sur le sens qui conduit les actions, leurs modalités de mise en œuvre, les objectifs poursuivis par le service et qu'il définisse clairement le cadre de travail et les fonctions de chacun des professionnels.

Le projet de service sert également de référence aux projets personnalisés d'accompagnement de chaque jeune accueilli et fait état des actes éducatifs et thérapeutiques posés tout au long des divers accompagnements assurés au quotidien.

L'action du service reposant sur une position d'équipe pluridisciplinaire, que chacun s'approprie dans une démarche de construction partagée (interdisciplinarité), l'élaboration de ce projet de service s'est inscrite dans une démarche participative avec, comme ambition complémentaire, celle d'implémenter dans un second temps les éléments d'informations à faire figurer au sein du projet global d'établissement La RIVE BLEUE, précédemment rédigé en 2019.

## Projet de service - Unité OUTREMER

La rédaction du présent projet de service de l'unité **OUTREMER** a été travaillée selon une méthodologie de projet, en référence étroite avec les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (dont les missions ont été reprises par la Haute Autorité de Santé depuis le 1er Avril 2018).

Sous la supervision de l'équipe de direction, avec le souhait d'impliquer un maximum d'acteurs pour son élaboration, plusieurs réunions ont été organisées et animées sur plusieurs mois par les cheffes de service des unités, en présence notamment de Maîtresses de maison.

La mise en œuvre de la démarche a été supervisée par le comité de Direction (CoDir), constituée des professionnels suivants :

- Le directeur général de l'association
- Les cheffes de service de chacune des unités
- Les psychologues de l'établissement
- La responsable qualité de l'association

À ces temps, se sont ajoutées des réunions de travail pour finaliser le contenu et coordonner la formalisation de ce projet.

Enfin, dans sa version finale, ce projet de service a été présenté aux membres du Conseil d'administration pour validation le 31/08/2023.

## 1<sup>ère</sup> Partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

### 1. Présentation générale de l'association

**ARPEJE 49, « Accompagnement à la Réalisation du Projet éducatif pour le Jeune et l'Enfant »** est une association sans but lucratif, de type Loi 1901, reconnue d'intérêt général

L'Association se donne pour finalité d'accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui, en raison des difficultés traversées au sein de leur situation familiale, nécessitent une intervention de protection, du soin, un soutien à leur éducation, un accompagnement à leur socialisation et une adaptation à la vie quotidienne.

#### 1.1. Historique

ARPEJE 49 puise ses racines dans l'histoire de la ville d'Angers, au cours du 19<sup>e</sup> siècle, dans des missions d'accueil et de protection d'orphelins et de jeunes filles, en situation d'abandon et de détresse.

Elle regroupait jusqu'en 2019, deux Maisons d'Enfants à Caractère social qui fondent leur identité dans les préoccupations, initialement congréganistes, de valeurs chrétiennes, de charité et de compassion.

Historiquement, ce sont, d'une part, les sœurs de Saint Vincent de Paul et celles de la Congrégation de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, d'autre part, qui ont ouvert deux établissements, respectivement en 1829 et 1849, dans l'objectif originel de remplir des missions d'assistance, consistant à prendre une part active à la protection et à l'éducation des mineurs accueillis.

En 1991, l'Association laïque du Foyer d'Ambray reprend la gestion des foyers de l'établissement Tournemine, antérieurement géré par la Congrégation du Bon Pasteur.

Les établissements « TOURNEMINE » et « La RIVE BLEUE » se rejoindront pour former l'Association AMBRAY TOURNEMINE qui, en 2011, est devenue **ARPEJE 49**, toujours en qualité d'association laïque.

En janvier 2015, suite au départ en retraite de son prédécesseur, Monsieur Maurice HERBETTE, Monsieur Alain GROYER est nommé Directeur général par le Conseil d'administration de l'Association.

C'est en 2019 que l'établissement « TOURNEMINE » fermera ses portes pour fusionner avec l'établissement « La RIVE BLEUE » tel que nous le connaissons aujourd'hui.

#### 1.2. Mission et Valeurs de l'association

##### 1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins

Les missions de l'Association consistent à prendre acte des situations spécifiques à chaque enfant, pour le conduire sur le chemin de la résilience, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses aptitudes et renforcer ses potentialités et ses compétences.

Les actions de protection, de soutien et d'accompagnement éducatif que l'Association ARPEJE 49 met en œuvre s'entendent comme une mission provisoire, parfois de suppléance, sans chercher à se substituer aux compétences parentales, en relai auprès des familles, dans le but de permettre aux parents de devenir ou redevenir un jour acteurs premiers dans l'éducation et le soutien de leurs enfants.

Ainsi, notre projet d'établissement et plus précisément ici le projet de service de l'unité **OUTREMER**, visent une posture éducative et professionnelle qui doit nourrir la cohérence entre les différents services, tant du point de vue des pratiques que des outils et des procédures.

Ils s'inscrivent dans une convergence entre des valeurs, les pratiques des professionnels et le cadre réglementaire et législatif en vigueur.

Les dispositifs proposés par l'établissement aux jeunes en difficulté sont une réponse à une double évolution : celle de la population accueillie, avec la visée de pouvoir toujours adapter nos prises en charge aux besoins émergents, et l'évolution législative et réglementaire du secteur, qui ces dernières années sont venue diversifier les modes de réponses possibles au public que nous accueillons, en même temps qu'elle nous oblige à nous questionner sur la qualité de nos prises en charge.

### 1.2.2. Les valeurs de l'Association

#### ❖ **Humanisme et respect**

Les actions menées, faites d'un lien permanent entre engagement de bénévolat actif et professionnalisme, a orienté progressivement la réflexion de la gouvernance associative et renforcé son identité.

Les valeurs de présence à autrui, d'aide et de soutien, de respect de la personne dans son intégrité et d'encouragement du jeune à développer ses propres talents sont transposées dans la politique managériale de l'association, ainsi que dans toutes les sphères organisationnelles de chacun des services.

L'ensemble de ces valeurs éthiques s'appliquent à toutes les forces vives de l'association, dans chaque contexte professionnel inscrit dans la relation à autrui, sans exhaustive.

- Dans sa citoyenneté : la reconnaissance de ses droits et devoirs, ainsi que l'accès aux structures de droit commun doivent être garantis, au moyen d'un apprentissage de la liberté et de la responsabilité, dans le respect de la loi.
- Dans son appartenance à un contexte familial : le rôle et l'importance de la famille doivent être pris en compte dans la construction et l'accompagnement du projet de la personne accueillie.
- Par la reconnaissance de ses potentialités : en l'assurant d'un regard positif qui accepte ses limites, ses échecs, son rythme d'apprentissage.
- Dans les rapports aux autres : enfants, jeunes, familles, salariés, partenaires – l'humanisme de nos professionnels est avant tout présent par un comportement de tolérance, d'écoute et de disponibilité, devant conduire à participer à l'épanouissement de chacun de ceux que nous accueillons et que nous côtoyons.

Riche d'un passé séculaire, fortifié par sa capacité à évoluer, l'établissement **La RIVE BLEUE** souhaite réaffirmer, s'il en était besoin, les valeurs défendues par l'association depuis sa création :

#### ❖ **Solidarité et Partage**

En accueillant au quotidien les enfants et les jeunes au centre des préoccupations des professionnels, nous répondons à notre démarche éthique, à notre mission de protection de l'enfance en termes de soutien et de suppléance familiale.

Un accompagnement approprié tout au long du parcours des jeunes doit permettre de développer chez chacun d'entre eux la conscience de leur valeur personnelle et leur capacité à devenir autonome.

#### ❖ **Professionnalisme et Engagement**

Avec le souci d'améliorer en permanence leur pratique, chacun des professionnels met son savoir-faire et son engagement au service des enfants, des jeunes, de leur famille et des partenaires avec inventivité,

réactivité, adaptabilité et rigueur. Notre Association favorise la transversalité, les échanges sur les pratiques et engage chacun à s'inspirer de l'expérience des autres.

#### ❖ ***Dynamisme et Créativité***

Pour s'adapter à un environnement en constante mutation, il convient de faire évoluer les pratiques et d'offrir une diversité d'accueil des jeunes. Il est donc nécessaire faire preuve d'anticipation, de créativité, de mobiliser les initiatives, d'imaginer, innover et agir pour répondre aux besoins du moment et de placer l'énergie mobilisée au service des jeunes et des enfants.

#### ❖ ***Le maintien des liens au sein des fratries***

Lorsque le contexte familial se trouve être très dégradé, les enfants d'une même famille font chacun parfois l'objet d'un placement. Le maintien des liens entre frères et sœurs devient alors un objectif à considérer dans la prise en charge.

Il est mentionné dans le document individuel de prise en charge (DIPC), lorsque les conditions d'accueil ne permettent pas le maintien dans la même unité de vie.

La mise en application du projet personnalisé d'accompagnement va alors permettre d'organiser les modalités de maintien des liens.

La RIVE BLEUE, dotée de chambres doubles au regard des besoins concernant les tranches d'âges plus jeunes, accueille de nombreuses fratries. La diversité des modes de prise en charge sur les autres unités permet également d'accueillir des fratries et les rencontres s'effectuent sur demande ou à l'initiative de tel ou tel éducateur. Il arrive par ailleurs fréquemment que des fratries soient réparties entre différents dispositifs : accueil familial, Foyer départemental, accueil d'urgence ou en milieu ouvert.

Les liens entre frères et sœurs peuvent aussi s'organiser à l'extérieur, avec le support d'activités et de jeux proposés pour faciliter les échanges.

#### ❖ ***Le respect du principe de laïcité***

La loi du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des professionnels a inscrit, parmi les obligations, le respect du principe de laïcité et son corollaire l'obligation de neutralité dans les projets éducatifs des structures socio-éducatives. Elle rappelle que le professionnel doit exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Il doit aussi faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité.

Ces obligations s'imposent à tous les salariés de l'association, quel que soit leur statut.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les professionnels ne doivent pas manifester leurs convictions religieuses. En outre, ils se doivent de traiter de façon égale tous les usagers, quelle que soit leur appartenance religieuse.

Les usagers sont, quant à eux, libres de manifester leurs opinions et leurs convictions religieuses.

En référence à ces principes, l'établissement précise les obligations de neutralité des professionnels et les droits relatifs aux usagers dans la limite du bon fonctionnement du service. Enfin, pour faciliter la restauration collective, seul le repas de substitution est proposé.

#### ❖ ***La mixité et l'égalité de droit au sein de chaque unité***

Souvent appréhendée en structure collective, la mixité interroge les pratiques. La question transversale commune à toute interrogation en matière de cohabitation mixte concerne le plus souvent les notions

d'affectivité et de sexualité. Les jeunes qui n'ont jamais connu la mixité en institution peuvent se questionner davantage et la capacité de vivre-ensemble n'est pas nécessairement acquise.

Le respect de l'altérité est pourtant fondamental et peut se développer à travers l'ouverture à la mixité. Elle permet de renforcer le respect mutuel et d'enrichir la vision du collectif.

Réunir les deux sexes au sein d'une même communauté permet d'intégrer la réalité des familles et de l'école et, d'expérience, nous pouvons constater que la valeur de l'égalité entre les filles et les garçons est ainsi mieux intégrée dans les mentalités.

Au sein de l'établissement, les professionnels travaillent sur la responsabilisation des jeunes, l'établissement devant offrir un cadre de vie sécurisant pour ses usagers. Les adolescents sont notamment amenés à être acteurs de leur parcours au sein de l'institution, à s'occuper de leur espace de vie et à participer à la réflexion autour des projets de leur unité de vie. À l'image de la société, la mixité représente un facteur non négligeable en matière d'insertion pour l'ensemble des usagers.

Accueillir la mixité permet donc de travailler sur cette responsabilisation et, même en matière de désir, au-delà des seuls interdits, il importe d'offrir aux jeunes des chemins positifs de construction qui passent par un certain nombre de réflexions à mener dans l'institution et les espaces de parole.

En termes de prévention, l'établissement doit pouvoir assurer la sécurité et la protection de ses usagers, avec une attention particulière portée auprès des jeunes plus fragiles en repérant les éventuels comportements inadaptés dans la relation à autrui.

C'est la raison pour laquelle des actions d'animation et de sensibilisation sont régulièrement effectuées en interne, en partenariat avec le Centre Flora Tristan du CHU d'Angers ainsi qu'avec le Planning familial.

La mixité en MECS ne s'improvise donc pas et un certain nombre de préalables est nécessaire : le recrutement et la formation des professionnels, l'équilibre dans les effectifs garçons/filles, l'analyse des profils des jeunes, le contexte architectural et l'organisation espace/temps de la vie quotidienne.

Enfin, en l'absence de toute discrimination entre les individus, chacun est en droit d'être traité de manière identique dans ses conditions d'existence. Ce principe d'égalité de droit ne signifie pas que les réponses apportées par l'ensemble des professionnels soient identiques, mais qu'elles soient « adaptées » à la situation et à la demande de chaque usager et qu'elle favorise tout un chacun dans son accès aux ressources socialement valorisées.

### **1.3. Contexte réglementaire et institutionnel**

#### **1.3.1. Le cadre juridique**

L'action du service et les prestations déployées sont encadrées par les lois relatives à la protection de l'enfance et à la réforme de l'action sociale et médico-sociale.

Concernant la protection de l'enfance, la loi du 5 mars 2007 poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Plaçant au cœur du dispositif l'intérêt de l'enfant, elle a aussi pour ambition de renouveler les relations avec les familles.

Au sein de l'établissement, la diversité des modes de prises en charge répond aux dispositions de cette loi phare. La loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016 rénove le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance et elle permet de franchir une nouvelle étape dans une réforme affirmant d'une

part la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant, et d'autre part le rôle de l'État dans la protection des enfants les plus vulnérables.

Ces avancées se traduisent dès l'article premier de la loi par une nouvelle définition de la protection de l'enfance, centrée sur la prise en compte des besoins de l'enfant et par la création du Conseil national de la protection de l'enfance, instance de pilotage placée auprès du Premier ministre. (Référence site du Ministère des Solidarités et de la Santé, parution du 30 mai 2017).

L'obligation d'un projet pour l'enfant qui réponde aux besoins de l'enfant est réaffirmée et le DIPC doit être une déclinaison de ce projet.

La démarche de personnalisation de l'accompagnement permet d'aboutir au projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant, convenu et signé par les parties prenantes (l'enfant, l'équipe psychoéducative, les parents). Ce document contractuel qui s'attache à répondre aux besoins de l'enfant et à accompagner son autonomie représente la traduction concrète de son projet de prise en charge.

Concernant la loi relative à la réforme de l'action sociale et médico-sociale, l'usage des outils d'information et de valorisation des droits est instauré dans les pratiques.

Toutes les unités éducatives disposent d'un livret d'accueil et mettent en œuvre les DIPC ou contrat de séjour. Enfin, pour associer les enfants à la vie du service, un Conseil de la Vie Sociale, composé de 12 enfants et adolescents, est installé. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

### 1.3.2. Le cadre réglementaire

**Article 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles** Il précise que les missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance consistent notamment à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale qui peuvent être confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal. L'article L.223-2 du C.A.S.F. prévoit à ce titre « qu'aucune décision sur le principe ou sur les modalités de l'admission dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ne peut être prise sans l'accord écrit du représentant légal du mineur ».

Pour l'accomplissement de ses missions, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance peut faire appel à des organismes privés habilités (tels que des associations).

#### **Article 222-5 du CASF**

Il précise que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance prend en charge, sur décision du Président du Conseil Départemental, les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel.

#### **Article 371-1 du Code civil**

Sur l'exercice de l'autorité parentale, il est signifié : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant afin de le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité. »

Dans le cadre de l'accueil provisoire, les parents conservent intégralement l'exercice de l'autorité parentale.

Dans le cadre d'un placement en Assistance éducative, les parents continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure. Toutefois, en cas de difficulté particulière à pouvoir associer les représentants légaux à certaines décisions, une Délégation parentale partielle peut être prononcée.

Dans ce sens, nous soutenons la place des parents, notamment dans le lien avec la scolarité de leur enfant ainsi que dans notre approche des notions de substitution et de suppléance sur l'ensemble des services.

### 1.3.3. Le cadre institutionnel

Le compte rendu d'évaluation externe de la MECS « La RIVE BLEUE » a été réalisé sur la période de mars à avril 2018, par le Cabinet BLEU SOCIAL et transmis auprès du Conseil Départemental le 29 mai 2018.

L'autorisation et l'habilitation ont été renouvelées par le Conseil départemental de Maine-et-Loire et portent sur une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2020, soit une validité jusqu'au 31 décembre 2035.

Le prix de journée, fixé dans l'arrêté de tarification, est repris chaque année par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire sur présentation du budget prévisionnel.

Des conventions d'accueil sont établies avec les départements prescripteurs, elles contiennent l'ensemble des renseignements nécessaires au bon déroulement de l'accueil de chaque jeune et permettent de cadrer l'organisation et les conditions de financement de chacune des prises en charge. Sur les 71 places habilitées en assistance éducative, 57 sont réparties actuellement sur des unités éducatives mixtes, de taille moyenne, dédiées à des tranches d'âge de mineurs de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs, hébergés sur plusieurs sites et logements diffus, répartis comme suit :

- 38 places d'accueil collectif mixte, réparties en unités de 8 à 10 lits au maximum
- 5 places en studios individuels à l'interne
- 2 x 6 places en petits collectifs extérieurs (2 pavillons)
- 3 à 4 places en service extérieur, en appartements ou Foyers de jeunes travailleurs, pour accueillir des jeunes sur la tranche d'âge 17 - 21 ans

Doté d'un plan d'amélioration en continu de la qualité, l'établissement s'est engagé dans un processus d'action visant à améliorer son organisation, son fonctionnement et veiller à la qualité de ses prestations.

Le plan d'action reprend plusieurs préconisations dans le domaine du management et de la stratégie, de la gestion des ressources humaines, de la personnalisation de l'accompagnement, de la démarche qualité, de la gestion des risques, du droit et de la participation des usagers et de leur famille, de la bienveillance et des infrastructures et des équipements.

## 2. Présentation générale de l'offre de service

L'Association **ARPEJE 49** s'est donnée pour objet d'accueillir des enfants à partir de l'âge de 3 ans et des jeunes adultes jusqu'à 21 ans relevant du dispositif de la Protection de l'Enfance. Cette mission fait l'objet d'une reconnaissance légale par les financeurs qui permet à l'Association de recevoir un prix de journée pour mener à bien sa mission.

La Maison d'Enfants à Caractère Social La RIVE BLEUE, structure privée gérée par l'association, est un établissement social, spécialisé dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Il fonctionne en internat, chaque jour de l'année, 24h/24h (veilles de nuit et astreinte comprises) et a pour mission de protéger, d'éduquer et d'accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cadre d'une prise en charge globale en hébergement. Les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

Les jeunes accueillis dans l'établissement connaissent des situations familiales marquées de difficultés sociales importantes. De multiples raisons, parfois associées, concourent à ce qu'un mineur en danger soit concerné par une mesure de placement au titre de sa protection et se voit possiblement orienté dans des Maisons d'enfants à Caractère social comme la nôtre.

Les placements ont notamment lieu dans les cas de violence familiale (physique, sexuelle ou psychologique), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problèmes d'addictions diverses (alcoolisme, toxicomanie), de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, ou même d'isolement en France d'un mineur étranger...

Au regard de ces problématiques, les unités éducatives d'ARPEJE 49, au sein de l'établissement la RIVE BLEUE, s'engagent à :

- **Protéger**, par une distanciation physique momentanée ou plus durable du milieu familial, modulable selon les besoins et l'intérêt de l'enfant. Cette vigilance, préparée en amont et soutenue tout au long du placement, est destinée à garantir une prise en charge sécurisée de qualité, en cohérence avec le parcours de chaque situation.
- **Recueillir**, en mettant à disposition de l'enfant et de l'adolescent un cadre et des conditions de vie favorables à son développement et à son épanouissement.
- **Éduquer**, par la mise en œuvre d'un projet personnalisé, favorisant le développement physique, affectif, intellectuel et social, ainsi que les accès aux apprentissages et le dépassement des difficultés personnelles.
- **Accompagner** les parents et mobiliser leurs ressources

familiales, lorsque la situation individuelle le permet, dans l'objectif de développer leurs

compétences éducatives et les aider à en acquérir de nouvelles.

Dans notre établissement, les enfants et les adolescents se voient donc incités à exercer progressivement des responsabilités à la mesure de leur maturité et de leurs capacités. Cet apprentissage progressif de la citoyenneté se construit chaque jour, au travers des actes de la vie quotidienne, des relations familiales et sociales.

**ARPEJE 49** proclame à ce titre la responsabilité des adultes dans l'éducation des jeunes, nécessitant d'alimenter auprès d'eux une ambition fondée à la fois sur des droits et sur des devoirs. Au cœur des missions de l'association, nos actions en faveur de l'enfant et de l'adolescent cherchent également à associer, chaque fois que possible, les détenteurs de l'autorité parentale.

Ils doivent pouvoir trouver conseil et reconnaissance de leurs compétences dans cet environnement transitoire pour leurs enfants, quelles que soient les situations de fragilité auxquelles ils sont exposés.

Ces réalités nécessitent alors d'accorder une confiance dans les possibilités parfois peu visibles des jeunes et de leur famille, afin que chacun puisse s'épanouir personnellement et socialement.

### 3. La nature de l'offre de service et son organisation

#### 3.1. Principes fondamentaux

La formalisation de nos principes d'intervention a pour objectif premier d'explicitier nos pratiques professionnelles en usage dans le service, de définir les valeurs associatives qui guident l'accompagnement et de réaffirmer les droits des usagers, entendus comme principaux interlocuteurs et acteurs de leur projet de vie.

Pour renforcer l'efficacité du temps de la protection et adapter l'offre de prise en charge aux besoins repérés, les objectifs poursuivis répondent aux enjeux identifiés par les départements prescripteurs, en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles et aux valeurs éthiques défendues par l'Association, afin d'apporter aux jeunes confiés un soutien éducatif et psychologique, ainsi qu'une aide et une assistance matérielle.

L'offre de service s'adresse à des mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs. En effet, en vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent aller jusqu'à 21 ans.

La structure s'appuie sur 6 unités qui offrent des modes différents de prise en charge, au regard des tranches d'âges déterminées.

La diversité des modes de prise en charge et le rayonnement de l'établissement auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire en font une structure complète fortement sollicitée au regard des besoins de prise en charge

En cohérence avec les principes fondamentaux défendus et mis en œuvre par l'Association **ARPEJE 49**, une prise en charge pluridisciplinaire est établie, ajustée et réévaluée selon un plan d'accompagnement personnalisé pour chaque enfant et adolescent.

Elle se déploie autour des plusieurs axes, spécifiques et complémentaires :

- **Garantir et structurer** une offre d'accompagnement coordonnée, bienveillante et souple, en adéquation avec les besoins de protection et de soutien au franchissement sécurisé des étapes clefs de la vie de l'enfant et de l'adolescent
- **Accueillir** la mixité dans le respect de l'intégrité et de l'intimité de chacun, par l'usage d'espaces préservés (par exemple, salles de bain non mixtes ; chambres individuelles...) ; une vigilance en continu autour des interactions entre pairs (de jour, comme de nuit) et un accompagnement éthique spécifique autour du respect de son image et l'intégration des notions relatives aux relations affectives et sexuelles du sujet au cœur du « vivre ensemble »
- **Recevoir** les fratries, chaque fois que la préservation des liens fraternels présente une opportunité de :
  - Soutenir positivement le développement psychique et affectif des enfants accueillis
  - Participer à leur résilience individuelle
  - Contribuer à faciliter leur acceptation de la mesure de placement
  - Répondre à leur besoin d'attachement

Les modalités d'organisation permettront aux fratries, lorsque cela répond aux besoins des enfants qui les composent, de vivre ensemble au quotidien, lorsque les tranches d'âge sont compatibles sur une même unité éducative.

Pour les plus âgés, des temps de rencontre à l'interne (autour de repas, d'activités conviviales, de sorties communes, de temps partagés) seront dédiés.

Il importe de préciser que les observations cliniques pluridisciplinaires, les indications des magistrats et les échanges auprès de l'ASE permettent d'apprécier chaque situation au cas par cas et alimentent les modalités de prise en charge individuelles au sein de chaque fratrie.

- **Garantir** le « prendre soin » par un accès et un accompagnement à la préservation de la santé, l'application de règles d'hygiène individuelles et collectives, la promotion d'une alimentation

saine et d'activités physiques régulières, l'accès aux soins (physiologiques et psychiques) et le suivi médical systématique et renforcé, en lien avec le bilan santé d'entrée proposé.

Un travail partenarial est entretenu avec des services de soins et d'autres établissements et services médicosociaux, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge :

- Inscription dans un parcours de soin coordonné dédié pour le suivi médical des enfants
  - Interventions pluridisciplinaires *in situ*, sur des temps dédiés à la structure par l'entremise d'une équipe médicale pluridisciplinaire mobile (Partenariat médical, orthophoniste, psychomotricien...) au sein de locaux dédiés à ces besoins spécifiques
  - Aides psychoéducatives individualisées, auprès des psychologues de l'établissement (au nombre de deux)
  - Soins ambulatoires psychothérapeutiques avec le concours des services de pédiatrie ou de psychiatrie adulte pour les + de 16 ans (CHU d'Angers ; CMPP Françoise DOLTO ; CESAME ou tout autre clinique psychiatrique adaptée aux situations).
- **Construire et coordonner** des prises en charge personnalisées et progressives, au bénéfice de parcours individuels, ajustés aux besoins et aux aspirations des jeunes
  - **Evaluer** régulièrement, par une approche interdisciplinaire, la situation de chaque enfant pour rechercher et coordonner tous les moyens d'inclusion sociale possibles et les adapter aux modalités de mise en œuvre de son projet personnalisé
  - **Soutenir** la scolarité par l'intermédiaire de bénévoles ou de professionnel (une recherche de financements, aux fins d'amplifier les moyens à disposition, est en cours).

Nous proposerons également une réponse à la déscolarisation des jeunes confiés grâce à des ratios d'accompagnement en journée suffisants et d'un programme d'activités visant à soutenir leur développement et à participer à leur remobilisation

- **Satisfaire** aux besoins de formation (scolaire et professionnelle), d'émancipation personnelle (culturelle et sportive) et d'intégration sociale (développement de l'autonomie, apprentissage des codes sociaux, exercice de la citoyenneté, accès à l'emploi) des jeunes accueillis.

Outre la volonté d'accompagner l'insertion des jeunes dans un avenir socioprofessionnel concret, **ARPEJE 49** souhaite promouvoir les conditions de leur accès à la formation, à l'expérimentation professionnelle et amplifier les moyens de leur intégration dans des environnements culturels et sportifs, notamment par le recours à des réseaux partenariaux d'entreprises privées

- **Réaffirmer** le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours. L’ambition est de donner les moyens à chaque jeune, au regard de sa maturité, de trouver, d’évaluer et d’utiliser ses propres ressources afin de prendre des décisions éclairées et d’intégrer les conséquences de ses choix durant sa prise en charge.
- **Respecter** l’exercice de l’autorité parentale délimitée par le cadre de chaque mesure en :
  - Inscrivant notre action en considération du cadre légal et réglementaire
  - Rappelant chaque fois que nécessaire à l’enfant la place et le rôle de ses parents
  - Préservant les prérogatives qui relèvent du champ d’exercice de l’autorité parentale (information, sollicitation, prise en compte de certaines décisions (notamment en matière de scolarité, de santé, de participation matérielle ...))
  - Associant les familles dans l’élaboration et la mise en œuvre effective du projet personnalisé d’accompagnement de leur enfant
  - Favorisant l’expression de leurs observations et en les amenant à s’inscrire dans une dynamique de co-construction du projet, auprès des équipes éducatives
- **Accompagner et préserver** chaque fois que possible les liens familiaux : les familles se verront proposer des espaces conviviaux au sein de locaux dédiés à l’accueil ponctuel des familles et nous proposerons notamment un service de visites en présence d’un tiers (à l’image des prestations présentement réalisées)
- **Promouvoir** la participation des mineurs et leurs familles à la vie de l’établissement : en assurant l’effectivité de la participation des mineurs et majeurs accueillis et leurs familles par la formalisation de temps dédiés, notamment au travers de l’activité exercée par le Conseil de la vie sociale
- **Développer** une culture de la qualité et de la pertinence des interventions par :
  - Le développement d’une démarche continue d’amélioration de la qualité et de la sécurité en cohérence et en concertation avec les services de l’Aide Sociale à l’Enfance et les partenaires
  - Une réactivité et une vigilance face aux signaux d’évolution individuels détectés pouvant survenir au cours de la prise en charge, en cohérence avec la défense des intérêts de chaque enfant et adolescent
- **Consolider** les savoir-faire et faire progresser les compétences des professionnels, par l’actualisation régulière de leurs pratiques, via une politique de formation continue, en accord

avec les caractéristiques des usagers et les enjeux que nécessitent les prises en charge (notamment en s'inspirant de modèles d'intervention déployés à l'étranger)

- **Encourager** les démarches d'exploration de nouveaux supports d'accompagnements éducatifs innovants, au bénéfice de l'épanouissement personnel de chaque enfant
- **Adapter** les réponses apportées au public accueilli (tant en termes de rythme que de diversité des modalités d'accompagnement proposées) :
  - Par des prises en charge s'inscrivant dans des espaces et des temporalités diverses (dans et hors de l'établissement) aux moyens :
    - D'accueils partagés, déterminés entre l'internat et auprès de familles ressources (week-end et vacances)
    - D'accueils séquentiels sur des périodes identifiées entre domicile familial et établissement
  - Par le recours à des types d'hébergement et d'accompagnements dédiés :
    - En internat éducatif
    - En dispositif semi-autonome et autonome, pour leur permettre de se confronter à une première expérience de vie en logements individuels ou indépendants
      - Logements semi-autonomes (studios à l'intérieur de l'établissement, Foyers de jeunes travailleurs, internats scolaires) pour de grands mineurs et jeunes majeurs (16<sup>1/2</sup> ans / 17 ans et +) et pour lesquels la vie en collectivité est moins indiquée.
      - Logements autonomes (appartements individuels en logements diffus)

### 3.2. Les prestations transversales aux différents services

71 professionnels travaillent au sein de la structure déployée en 6 unités éducatives distinctes.

Les 66,60 équivalents temps plein sont répartis sur les métiers suivants : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur jeunes enfants, maitresse de maison, psychologue, cuisinier, lingère, agent technique, surveillants de nuit, secrétaire, comptable, responsable RH, responsable technique, cadre socio-éducatif, assistante de direction et directeur.

#### ❖ **Un Pôle administratif**

Ce Pôle regroupe le secrétariat des usagers, le service RH, la comptabilité ainsi que la coordinatrice responsable qualité. Les missions de ce service sur son volet administratif sont : la gestion des ressources

humaines, l'actualisation des guides de procédures, la gestion des opérations comptables, le suivi des crédits délégués, la régie, le suivi des dossiers des usagers, l'archivage, le suivi des tableaux d'activité (les effectifs, les notes d'incident, les hospitalisations...).

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ce pôle s'est attaché les services d'une coordinatrice réseau / responsable qualité. Il s'agit d'une nouvelle fonction au sein du service dont l'objectif est d'assurer le relais avec les partenaires dans la cadre de projets mutualisés avec l'association, de piloter la construction technique et administrative des projets de partenariats et de conventionnements et d'assister la direction pour le suivi des indicateurs de qualité.

L'effectif administratif est composé de deux secrétaires auprès des usagers, d'une responsable relations humaines (RH) en charge de l'assistance auprès du directeur et d'une comptable et d'une assistante de Direction.

En liaison hiérarchique directe auprès de la Direction, les Cheffes de service sont chargées de piloter et de coordonner la mise en œuvre des projets éducatifs, de participer à leur élaboration technique et à leur conduite dans les objectifs de développement des différents services éducatifs sous leur responsabilité. Elles accompagnent leurs évolutions qualitatives dans le cadre des orientations de l'établissement ainsi que celles du schéma départemental de l'organisation sociale. Garantes de la prise en charge éducative et collective des usagers, en assurant la responsabilité de l'information auprès des Juges des Enfants et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

#### ❖ **Des prestations hôtelières in situ**

##### – La Restauration :

La restauration des enfants dans l'établissement principal est produite en cuisine collective. La production des repas se fait en liaison froide et chaude pour permettre la livraison des repas sur les unités au déjeuner et au dîner. La cuisine répond aux normes d'hygiène alimentaire HACCP et confectionne une soixantaine de repas par jour.

Le fonctionnement en liaison froide permet de préparer en amont les repas pour couvrir les besoins le soir et une partie du week-end. La continuité du service est ainsi mieux assurée et cela permet aux éducateurs de dégager du temps pour le suivi individualisé dont chaque enfant a besoin.

Elle est sous la responsabilité d'un cuisinier qualifié, diététicien de formation. Un commis de cuisine l'assiste et assure les livraisons sur les unités.

– Les maîtresses de maison :

Sur chacune des unités, des maîtresses de maison interviennent afin d'assurer le suivi des conditions matérielles de la vie des jeunes, en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, de gestion des repas (sur les unités externes), des stocks de produits ménagers et alimentaires, du linge, du budget, de l'économat.

De par leurs interventions au quotidien, elles participent à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les jeunes accueillis sur l'unité en assurant l'entretien des espaces de vie et de sommeil. Selon l'âge des jeunes accueillis sur l'unité concernée, elles associent les jeunes à certaines tâches afin de les responsabiliser et favoriser leur apprentissage en termes d'hygiène et de respect des règles de vie en collectivité.

Sur les unités extérieures, de moindre effectif, la maîtresse de maison assure également la restauration (composition des menus, achats, prestations culinaires), ces unités n'étant pas approvisionnées par la cuisine collective.

❖ **Le Pôle logistique et technique**

Ce pôle regroupe une partie des services généraux ainsi que la lingerie.

– Les agents techniques :

Le pôle technique a pour mission d'assumer l'entretien et la maintenance des bâtiments, le contrôle et l'entretien des véhicules. Il est composé de trois agents techniques, d'un agent d'entretien

Eu égard à ses missions, ce service a une position importante dans l'organisation de la santé et la sécurité au travail. Le responsable est désigné relais sécurité, car formé régulièrement à la sécurité incendie.

Par ailleurs, le service technique veille à réaliser les réparations suite aux dégradations de la part des usagers.

– Les agents de service intérieur :

Avec, pour finalité de réaliser des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces et des locaux, les agents d'entretien interviennent dans le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, afin d'assurer l'entretien des chambres, des sanitaires, des lieux de circulation, des locaux communs, des bureaux et des espaces d'accueil.

– Entretien du linge :

Une lingerie centrale est en fonction depuis l'ouverture de l'établissement. En liaison fonctionnelle avec les Maîtresses de maison des unités, la lingère assume l'étiquetage, le raccommodage, l'entretien du

linge de bain, des vêtements des enfants les plus jeunes et des tenues professionnelles des cuisiniers, maitresses de maison et agents techniques et d'entretien.

Elle procède également à l'entretien des vêtements professionnels et du linge de collectivité (linge de maison, cuisine) et assure le relais avec la blanchisserie pour l'entretien des draps

Sur les unités des plus grands, les adolescents sont accompagnés à la gestion de leur linge, grâce à une buanderie dédiée par unité.

Le linge plat (draps, housse, couette...) est transporté pour nettoyage à la blanchisserie d'une entreprise d'insertion extérieure.

#### ❖ **Le pôle socio psychologique**

Les deux psychologues ont pour missions principales de concevoir, élaborer et mettre en œuvre les actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte le soin psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie des bénéficiaires.

Garants d'une analyse clinique des situations, ils participent à l'élaboration et la relecture des projets personnalisés des usagers et impulsent une dynamique de compréhension des situations et de la relation éducative auprès des autres professionnels.

Ils favorisent également la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative et participent à la prise de distance et d'élaboration psychique dans l'exercice professionnel.

Enfin, avec l'accord des usagers et de leurs représentants légaux, ils peuvent être amenés à réaliser des entretiens familiaux psychoéducatifs, dans la cadre de thérapies familiales.

#### ❖ **Le Pôle de nuit**

L'équipe de nuit (surveillants de nuit et médiateurs) a pour mission permanente de garantir la sécurité des personnes accueillies et des biens, garantir les conditions de repos, assurer le relais entre le jour et la nuit et gérer les situations d'urgence et de tension.

Les surveillants de nuit assurent un lien de coordination avec le cadre d'astreinte et sont en interaction directe avec leurs collègues, au premier rang desquels se trouvent les éducateurs et les autres surveillants de nuit (en binôme ou auprès des unités externes).

## 2<sup>ème</sup> partie – L'Unité éducative OUTREMER

### 1. Le public accueilli sur l'unité

L'unité **Outremer** accueille 10 jeunes adolescents, garçons et filles âgés de 11 et 14 ans.

La pré-adolescence représente une période transitoire délicate entre enfance et adolescence, reconnaissable par une transformation marquée de leur physiologie, également traversée par des étapes neuropsychiques sensibles, dont la prise en charge comporte des implications importantes pour la construction de leur personnalité future. L'adolescent doit s'adapter à ces changements considérables qui viennent perturber son corps, l'image qu'il a de lui-même, sa vie sociale, ses émotions. D'où l'état de crise. De la résolution de cette crise, plus ou moins prononcée, dépend l'avenir du développement de l'individu dont l'identité personnelle se met en place.

Durant cette période de confusion et de vulnérabilité, les jeunes adolescents se questionnent sur leur identité et ressentent un besoin grandissant d'autonomie, malgré leur forte dépendance à leurs parents. Les amitiés prennent également une plus grande importance.

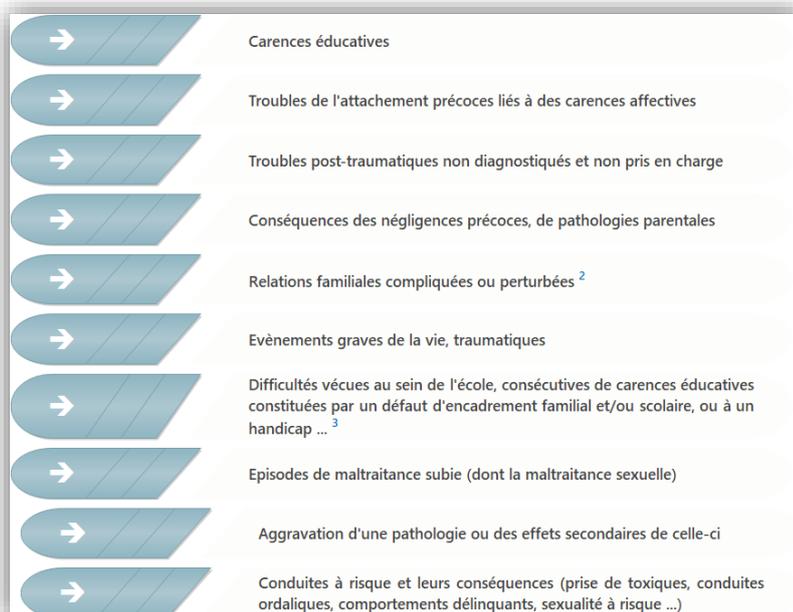
L'évolution qui se produit sur plusieurs plans ne coïncide pas toujours dans le temps. Il est ainsi possible de voir cohabiter un corps plus mature avec un comportement encore enfantin ; ou au contraire, un développement physique en devenir avec une précocité psychique plus affirmée par rapport à ses pairs.

Perdu qu'il est parfois dans ses songes intérieurs, désirer comprendre l'adolescent de cet âge nécessite d'accepter qu'il s'intériorise. Soucieux de lui-même, dépit d'être insatisfait vis-à-vis d'un idéal, il s'inquiète de son apparence, de son avenir, redoutera l'échec. Il s'inquiète même de ses soucis futurs.

Peu communicatif, parfois irritable et susceptible, il peut se montrer distant, voire inaccessible, considérant les tentatives de l'adulte à souhaiter lui parler comme une profonde atteinte à son intimité. Pourtant, cette intériorisation affective lui est nécessaire pour s'affirmer, structurer sa personnalité, tant les expériences et les stimuli qui se présentent à lui sont nombreux et sa prise de conscience du monde extérieur éprouvante à intégrer par nature.

Alors, lorsque ces jeunes connaissent un cumul de difficultés dans leur environnement familial ; ayant vécus dans des milieux créateurs de violence, de négligence affective, de privations pas toujours justifiables, d'absence ou d'incohérence d'attachement de la part de leurs parents, leur développement s'inscrit peu à peu dans un contexte producteur de syndromes poly traumatiques.

*Les difficultés cumulatives reprises ci-contre se manifestant parfois en décalage avec la survenue de leurs causes*



Une souffrance psychique peut se majorer ensuite au moment de leur adolescence. Elle se traduira avec plus ou moins de troubles et d'intensité par des attitudes régressives, des passages à l'acte, des transgressions et des conduites à risque, des situations d'errance, voire même d'automutilation pour n'en citer que quelques-uns. L'adolescence est donc un temps où les trajectoires peuvent s'orienter vers des pathologies qui risquent de perdurer à l'âge adulte.

Les mesures judiciairisées en Assistance éducative représentent l'essentiel de nos accueils. Quelques jeunes peuvent bénéficier d'une mesure administrative via un accueil provisoire ou encore être placés sous Tutelle du Département d'origine, s'agissant notamment de Mineurs non accompagnés.

D'une année sur l'autre, leur origine géographique diffère en fonction des volumes des demandes adressées. Toutefois, nous notons que la majorité des accueils proviennent des départements limitrophes et particulièrement de la Loire-Atlantique et de la Mayenne.

À leur arrivée, il leur est proposé systématiquement de pouvoir rencontrer l'un des psychologues de l'établissement, principalement pour faire connaissance et initier de principe la possible émergence ultérieure d'une demande. À l'issue de cette rencontre, ou en différé selon les besoins identifiés, il peut être en effet proposé un suivi en interne ; la sollicitation d'un praticien en libéral ou encore le recours à un centre de soins (CESAME, Département de soins pour adolescents, hôpital de jour).

## 1.1 Origines des demandes d'admission

### 1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49 (notamment depuis un département extérieur)

La raison principale qui tend à motiver une sollicitation de notre établissement par un service de l'Aide sociale à l'enfance réside avant tout dans l'absence de solutions d'hébergement sur le territoire d'origine. Toutefois, l'éloignement géographique et par conséquent celui du réseau familial et des fréquentations amicales peuvent représenter un bénéfice supplémentaire pour permettre au jeune de construire son projet d'avenir.

Dans les demandes d'admission adressées par certains prescripteurs, cette indication ciblée peut être notifiée par la nécessité d'un éloignement géographique en raison d'un réseau de fréquentations peu porteur ou d'un lien parent/enfants très dysfonctionnel, vient entraver le jeune dans sa capacité à pouvoir s'autonomiser (tant physiquement que psychologiquement).

Une des autres raisons, susceptible de motiver la réorientation vers ARPEJE 49 est corrélative à une inadaptation des réponses éducatives apportées précédemment ou une relation très altérée avec une famille d'accueil.

C'est pourquoi souvent c'est une période qui fragilise le placement. « *Pour l'adolescent placé, la pathologie du lien va se révéler. On assiste à une résurgence de la problématique de la séparation. Il y a le risque que le placement soit détruit par ses attaques; l'adolescent recolle alors à ses parents - défailants - à un âge où il devrait s'autonomiser* »<sup>1</sup> explique Christian ALLARD.

De surcroît, nous pouvons constater pour certaines familles d'accueil, un éloignement géographique (milieu rural) des dispositifs d'insertion sociale/ scolaire ou professionnelle qui peut venir réduire ou

---

<sup>1</sup>« *Pour réussir le placement familial* ». Issy-les-Moulineaux: ESF éditeur, 2007. Christian ALLARD Membre de l'association RIAFET (Réseau des Intervenants Familiaux pour Enfants à dimension Thérapeutique)

entraver le projet de l'adolescent notamment pour son accès à l'autonomie (déplacements, réseau amical ou professionnel, accès aux soins...).

### 1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial

Le contexte de vie familiale et sociale des jeunes accueillis, antérieurement à leur placement, est lui aussi très majoritairement marqué par des éléments de grande vulnérabilité. Ainsi s'agissant de la situation du couple parental, celle-ci est manifestement caractérisée par les effets des séparations de couple corrélées à des difficultés et fragilités rencontrées par chacun des parents, notamment en termes d'addictions, de troubles psychiatriques, de violences, de parcours de placement.

De même, il est fréquemment identifié une grande précarité économique, de l'isolement social, l'absence de réseaux de sociabilité, l'absence d'emploi et l'exclusivité de ressources aux minima sociaux, rendant de ce fait difficile l'accès aux services, à la santé, à l'éducation, aux loisirs, à la culture et donc à nombre de dimensions nécessaires à favoriser une bonne inclusion sociale.

Toutefois, nous pouvons constater que ce contexte de vie, bien que majoritairement présent, tend à être moins représentatif des situations familiales rencontrées.

En effet, un certain nombre de jeunes accueillis ont pu évoluer dans un contexte moins précarisé, tant économiquement que culturellement, mais pourtant exposé à des dysfonctionnements importants de la parentalité : conflits, clivage, rejets massifs, injonctions paradoxales, climat incestuel ou incestueux, violences... Auquel il convient d'ajouter pour les mineurs non accompagnés ou arrivés en France dans le cadre d'un regroupement familial, un parcours migratoire et/ou un vécu et contexte géopolitique ayant pu être traumatique. De plus, la complexité de leur histoire, leur acculturation et leur projet de vie n'ont pas grand-chose à voir avec les jeunes relevant de l'ASE, un écart mesurable à leur arrivée sur un collectif de type MECS.

Ce changement de contexte de vie familiale et sociale a pour conséquence une évolution des profils accueillis et par conséquent des besoins d'accompagnement. Il est constaté pour la majorité une meilleure intégration des règles de savoir-être et de savoir-vivre, un accès à la culture et aux investissements scolaires plutôt préservés, une adaptabilité à l'environnement, mais des fragilités psychologiques importantes et en lien avec leurs problématiques familiales qui viennent les entraver dans leurs tentatives de prise d'autonomie.

Nombre des jeunes pris en charge viennent chercher et convoquer des figures d'identifications dans l'équipe qui puissent leur permettre de prendre appui pour se construire.

Certains sont amenés, au regard de leur problématique familiale à vouloir être dans une rupture totale avec ce système familial, ou à adopter des comportements radicaux (rejet total) qui, loin de les protéger, majorent bien souvent leurs souffrances psychiques et réactivent le conflit de loyauté.

Un travail conséquent d'accompagnement et d'analyse du fonctionnement familial est mené par l'équipe éducative et les psychologues, pour permettre au jeune de pouvoir revisiter avec des adultes sécurisés son histoire familiale, ses enjeux et de le faire cheminer dans sa compréhension. L'enjeu essentiel étant d'organiser la rupture pour faire vivre la séparation.

## 1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies

### 1.2.1. Les effets des problématiques familiales repérables auprès des enfants accueillis et de leurs manifestations au quotidien

Les effets des dysfonctionnements parentaux sont bien évidemment multiples, mais nous retrouvons majoritairement des troubles en lien avec un attachement insécure ambivalent/anxieux et un environnement familial carenciel ou inadapté.

De même, un certain nombre de jeunes, en lien avec leur histoire et parcours traumatiques, peut présenter une inefficience cognitive qui se caractérise notamment par un retard conséquent dans les apprentissages, des difficultés de mémorisation, d'adaptation au contexte, une absence de discernement pouvant les conduire à des prises de risque. Cette inefficience cognitive peut conduire à la nécessité de mobiliser les partenaires dans le champ du handicap et de la justice : MDPH, milieu adapté pour l'insertion professionnelle, expert psychiatre, juge des tutelles ...

En parallèle des démarches administratives, juridiques et sociales, l'accompagnement éducatif autour de l'acceptation de ce changement de statut est primordial. En effet, pour certains jeunes, il est difficilement acceptable de pouvoir s'envisager sur le versant déficitaire et d'accepter par exemple le statut de travailleur handicapé.

D'autres jeunes présentent principalement une forme d'inadaptation sociale en lien avec leur vécu carenciel. Ils sont en réelles difficultés pour intégrer les codes sociaux, pour répondre aux différentes exigences d'un contexte scolaire ou professionnel : être à l'heure, être respectueux ...

Leur mode relationnel (absence de distance, sans filtres, vulgarité, déficit d'empathie) peut-être également très défaillant, suscitant une forme de rejet ou de mise à distance tant par leurs pairs que par les adultes.

Pour certains, une pathologie psychiatrique a pu être identifiée et de fait conduit à un ajustement de l'accompagnement éducatif en articulation avec les dispositifs de soins : Psychiatres, CESAME, ... De même, des traitements médicamenteux ont pu être prescrits pour limiter et réguler certains symptômes : angoisses massives, dépression, hallucinations.

#### **Sur le plan psychoaffectif**

Les troubles de l'attachement infantiles, majoritaires chez les jeunes accueillis, peuvent engendrer à des degrés différents des troubles du comportement qui apparaissent et persistent par la suite au cours du développement psychique du jeune.

On parle de troubles du comportement lorsque l'agir non socialisé vient au premier plan et entraîne des dangers pour celui qui les présente ou pour autrui (difficulté à se séparer, opposition, agressivité, colères, agression sexuelle, fugue, errance, vol, repli sur soi, difficultés de socialisation, addictions, troubles du comportement alimentaire, tentative de suicide, conduites à risque). Ils doivent parallèlement être décodés comme les manifestations des difficultés de l'adolescent pour s'assurer de sa valeur et de l'estime de soi.

Comme nous le rappelle la théorie de l'attachement (Bowlby)<sup>2</sup>, le nourrisson est aux prises avec deux besoins en apparence contradictoires : un besoin essentiel de proximité, associé très vite à un besoin d'explorer l'environnement. La possibilité d'accéder à une autonomie d'action, mais aussi de pensée,

---

<sup>2</sup> Bowlby John 1907-1990 /Psychiatre et Psychanalyste, Théorie de l'attachement développée en 1969.

adéquate en fonction de l'âge, et la construction de l'estime de soi, sont très liées au type d'attachement développé avec les parents. Plusieurs options existent :

➤ **Un attachement sécure**

Il se développe très tôt, lorsque le nourrisson expérimente qu'il peut compter sur son parent quand il a besoin d'être consolé ou réconforté, image d'un autre fiable, bonne image de lui-même). On trouve ici les prémices du lien entre estime de soi et estime de l'autre. La capacité de se séparer et d'explorer l'environnement sera facilitée. Il est un pré requis à l'accès à la santé mentale.

➤ **Un attachement insécure (angoissé ou ambivalent)**

Il se met en place lorsque le parent témoigne d'une certaine attention, mais présente des attitudes imprévisibles.

L'enfant n'est pas sûr de pouvoir toujours compter sur le parent ni de compter pour lui.

Dans ce cas, la capacité de se séparer et d'explorer l'environnement est problématique. L'angoisse de séparation et les troubles du comportement qui l'accompagnent peuvent être décodés comme une tentative de maintenir avec ce parent un lien perçu comme essentiel à la construction et au soutien de l'estime de soi. Lors de confrontations ultérieures à une situation d'insécurité, les émotions génératrices d'angoisse d'abandon et d'attaque de l'estime de soi seront facilement activées et se traduiront entre autres par des troubles du comportement. L'adolescent pourra accepter ou solliciter de l'aide, mais le fera souvent de façon maladroite ou déconcertante.

➤ **Un attachement évitant**

Il se constitue lorsque le parent est agressif et méprisant de façon régulière. L'enfant est sûr de ne pas pouvoir compter sur le parent, ni de compter pour lui.

Il tente de s'organiser pour survivre face au modèle de rapport de forces qui lui est offert, en évitant d'exprimer ses émotions et ses besoins. Dans l'attachement évitant, les bases de l'estime de soi est gravement perturbée par la difficulté ou l'impossibilité à accéder à l'estime de l'autre. Les relations ultérieures sont marquées à priori non seulement par la méfiance et la crainte d'être dominé, mais par le désir de s'imposer à l'autre comme s'il s'agissait de la seule façon de s'assurer de sa valeur, de sa place et au-delà, de son existence même.

L'enfant (puis l'adolescent et l'adulte) aura tendance à décrypter toute relation comme un rapport de force porteur d'un danger de disparition, et s'organisera pour y faire face, tentant de prendre le pouvoir dès que l'occasion se présente ou et en s'effaçant pour éviter la confrontation d'où la fréquence et la gravité des troubles du comportement.

Nous repérons également chez beaucoup, une grande immaturité affective. Les défaillances/maltraitances parentales n'ont pas permis à l'enfant qu'il était, de pouvoir suffisamment se sécuriser pour grandir et devenir mature à hauteur de son âge. Cette immaturité affective se manifeste notamment par un mode relationnel alternant régressions, dépendance affective dans les relations amoureuses et propension à tisser des relations toxiques. Un besoin constant d'être valorisé, soutenu par l'adulte tout en pouvant affirmer l'inverse et être attaquant dans ce lien.

De même, certains peuvent inconsciemment être dans un sabotage régulier de leurs projets et se positionner ensuite comme victime. Ce comportement est bien évidemment lui aussi à mettre en lien avec toutes les ruptures de liens, dont le peu de valorisation, d'encouragement dont ils ont pu faire l'objet.

Des troubles alimentaires peuvent également être constatés pour certains : besoin de se remplir de nourriture ou à contrario de restreindre sa consommation calorique. De même, le rapport à l'hygiène peut être défaillant tant pour l'hygiène corporelle que dans la gestion de l'environnement de vie (chambre, espaces communs).

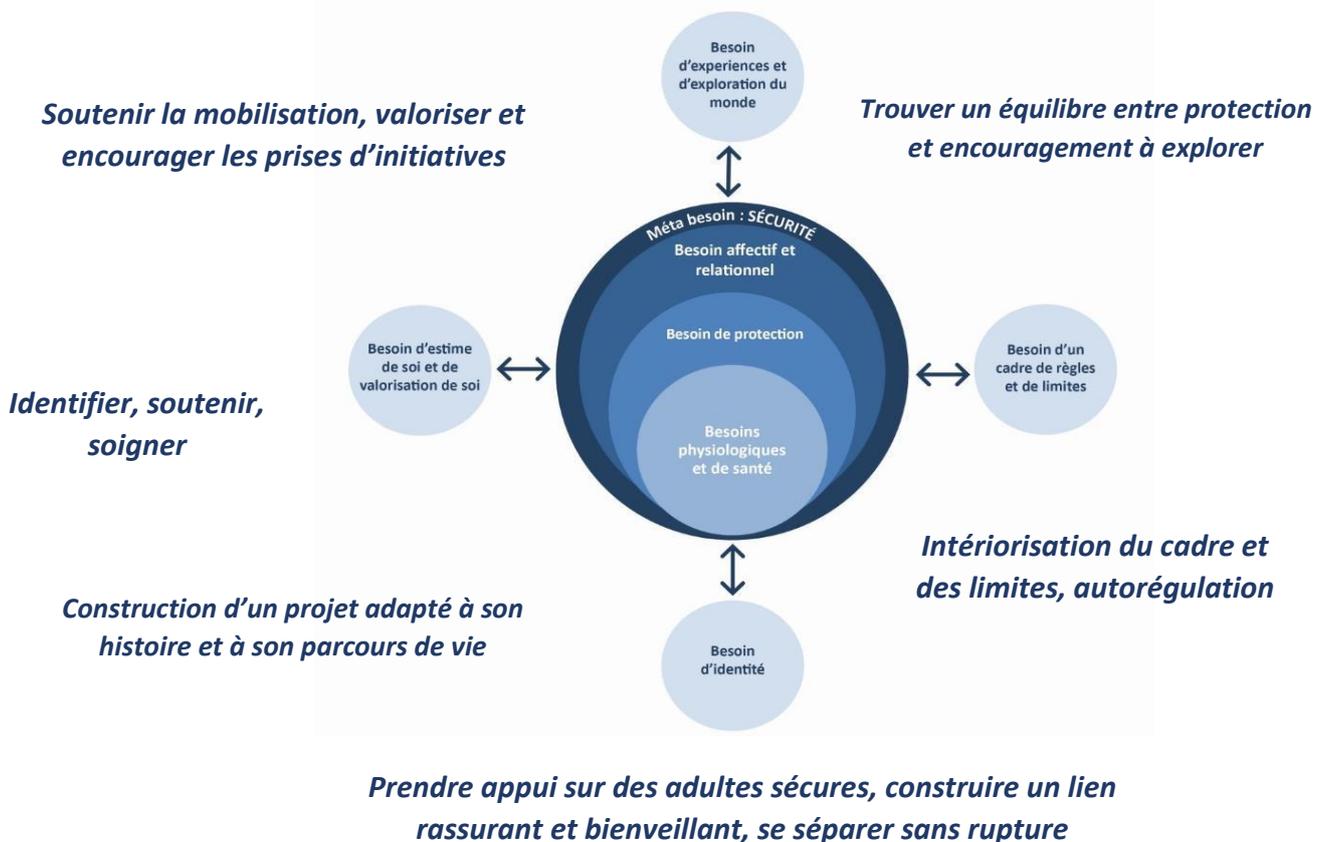
À la marge, certains jeunes s'inscrivent graduellement dans des actes transgressifs (vols, consommation de stupéfiants, fugues). Une spirale qu'il est difficile parfois d'enrayer tant l'intériorisation des interdits est défaillante.

### 1.2.2. La spécificité de l'unité OUTREMER

**Outremer** représente une unité d'âges intermédiaires qui offre la possibilité d'accompagner la « transformation » adolescente, de venir consolider ses acquis ou mettre au travail des prérequis pour se projeter plus sereinement vers l'âge adulte.

Le respect de la temporalité et de l'individualité du jeune, de son propre rythme de développement sont pris en compte afin de mettre en place une progressivité dans le déroulement de son projet et limiter ainsi les échecs.

Il s'agit de prendre soin, de veiller sur lui tout en impulsant une mise en mouvement pour que l'adolescent puisse développer suffisamment de ressources psychiques, physiques, scolaires, professionnelles... qui faciliteront son inscription dans la société et l'exercice de sa citoyenneté à sa majorité.



### 1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine

#### - **Dans le maintien des relations avec l'entourage familial, amical et environnemental**

La distance géographique peut majorer les risques de ruptures familiales et amicales. Il est donc primordial de permettre au jeune de retisser du lien avec son département d'origine. Dans un premier temps, la distance peut apparaître comme un levier et une forme de nouveau départ pour une mise au travail, mais celle-ci ne se suffit pas à elle-même.

De même, Il est impératif de mesurer le degré d'adhésion du jeune en amont du placement, car cela participera à apporter une souplesse relationnelle dans l'accompagnement et teinter la relation d'une prise en compte réelle de l'avis exprimé par le jeune.

Le travail avec les familles est complexifié par la distance qui mobilise l'équipe sur des temps d'intervention plus longs et limite les actions de soutien. De plus, la gestion administrative (autorisations diverses à valider) est compliquée et peut être ralentie, voire empêchée.

Sur le plan des bénéficiaires, la distance peut être aussi un atout qui oblige le jeune à se mobiliser davantage pour son projet. De même, l'absence de réseau amical de proximité limite considérablement les tentatives de fugues.

#### - **Dans le soutien aux soins**

L'accès aux soins, notamment psychiques, reste compliqué de fait de la sectorisation s'appuyant sur la circulaire du 15 /03/1960 en lien avec la résidence du parent du mineur. Il est donc essentiel de pouvoir accueillir des jeunes ne souffrant pas de troubles trop importants.

De même, sur le plan médical, nous assistons parfois à une déperdition de données qui peuvent venir morceler le parcours et la cohérence des soins.

La constitution d'un partenariat avec le réseau médical représenterait une valeur ajoutée, préoccupation investie d'ailleurs par trois départements qui ont mis en place à titre expérimental depuis 2018 un dispositif « Parcours de soin coordonné » pour les enfants et jeunes adultes confiés.

### 1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux

#### - **Individualité et collectif, un point d'équilibre à trouver**

C'est un enjeu central dans la prise en charge au quotidien que celui consistant à traiter ces deux dimensions, inscrites entre principes éducatifs et principes de bonne gestion. En effet, l'enjeu est bien de pouvoir garantir la prise en compte de la singularité de chaque jeune et de son parcours, tout en faisant vivre une dynamique collective. Il s'agira, de surcroît pour les professionnels, de s'inscrire dans une volonté de personnalisation plus que d'individualisation de l'accompagnement dans cette dimension collective qui s'appuie sur le potentiel formateur du groupe. Des points d'équilibre, parfois sensibles, sont à trouver dans cette mise en tension, notamment lorsque certains jeunes, même de façon minoritaire, présentent des troubles conséquents qui peuvent monopoliser l'équipe au détriment du reste du collectif.

#### - **Qui suis-je ?**

Pour se construire une identité individuée et singulière, le jeune doit pouvoir s'inscrire dans une filiation et dans une inscription des générations. Le besoin d'identité renvoie à la capacité à accéder à la

conscience de soi comme sujet. Il s'agira de créer des espaces de parole individuels afin de préserver l'intimité des jeunes accueillis qui font la singularité de chaque accompagnement.

La question des émotions représente par ailleurs un aspect important de la personnalité adolescente. Or notre environnement est devenu une source inépuisable productrice d'émotions et de sensations. Les médias produisent bien plus efficacement et bien plus facilement des émotions que des idées et les théories. Il est donc important de favoriser petit à petit la réflexion, l'intériorité...

Dans la difficulté qu'un jeune adolescent rencontre à formuler son désir, à saisir ce qu'il souhaite, il en vient naturellement à s'appuyer sur les repères des parents ou de ses pairs pour se situer. Dans la négation, le plus souvent : « Je ne veux pas ceci, je refuse de faire cela... ». Ou encore dans le silence, perdu, désarçonné : « J'sais pas quoi faire, je n'ai pas envie, pas de désir que je puisse manifester ».

Il est aussi difficile pour lui d'exprimer, de livrer aux autres, mais aussi à lui-même, une part de son identité méconnue. Parfois, ils interrogent les adultes en parlant du problème « d'un copain » qui révèle en fait leurs propres questionnements. En utilisant des détours pour ne pas dire « j'ai un problème », ils expriment leurs doutes ou angoisses tout en se protégeant.

Aussi, discrète et respectueuse de cette pudeur, l'équipe se saisit de divers moments, plus ou moins formels, propices à l'échange auprès du jeune, pour se rendre disponibles, le conseiller, le rassurer et l'aider à prendre du recul lorsque cela est nécessaire.

#### – **Explorer l'environnement externe**

L'éloignement géographique du milieu d'origine renforce pour certains une crainte à explorer l'environnement extérieur et conforte une forme d'immobilisme dans les projets tout en limitant le processus d'intégration sociale.

L'unité devient un lieu refuge, un microcosme qui peut entraver les expériences relationnelles et sociales des jeunes. Il est donc essentiel de pouvoir solliciter, stimuler le jeune pour favoriser le processus d'inclusion : scolaire, professionnel, sociale, amicale ... Pour cela, rapidement le jeune est accompagné et invité à prendre les transports en commun, à explorer la ville et à s'inscrire dans des activités de loisirs ou sportives hors institution.

#### – **Intégrer un projet scolaire**

Le parcours de scolarisation des enfants et adolescents en Protection de l'enfance se trouve profondément impacté par le parcours d'adversité traversé durant l'enfance. Une des nécessités qu'il nous revient de traiter consiste à anticiper et préparer dans la mesure du possible les démarches de recherches et d'inscriptions en amont de l'arrivée, afin de répondre au mieux au projet du jeune. Si à 11 ans l'enfant quitte l'école primaire pour entrer au collège, son quotidien scolaire va changer et ses besoins et attentes également.

Il est par conséquent essentiel de pouvoir anticiper dans la mesure du possible et préparer par la suite les démarches de recherches et d'inscriptions en amont de l'arrivée, pour répondre au mieux au projet du jeune et limiter le risque de décrochage ou de rupture.

Chaque jeune accueilli est donc inscrit dans un projet scolaire. Central dans sa prise en charge, ce projet doit permettre au jeune de pouvoir construire son projet de vie. Pour autant, nous constatons combien il est parfois très compliqué de pouvoir maintenir une dynamique de mobilisation et d'implication du jeune dans ses apprentissages.

– **La mixité comme expérience du vivre ensemble**

Jusqu'en 2018, du fait de ses origines historiques, notre association accueillait majoritairement des filles. L'offre de service à destination des départements extérieurs et l'amplification des demandes d'accueils a conduit celle-ci à accélérer et généraliser son ouverture à la mixité.

Nous constatons que cette mixité est une richesse pour permettre de mettre les jeunes au travail notamment sur les questions autour du genre masculin/ féminin, les représentations et codes des uns et des autres. Cela peut susciter des confrontations, des joutes verbales, mais qui sont autant d'occasions d'accompagner un cheminement et de revisiter pour certains des schémas de pensée et des préjugés.

Des relations amicales et amoureuses peuvent se tisser, se chercher, se rompre, mais cela participe aussi d'un apprentissage du lien et du mode relationnel avec l'autre et, par conséquent, participe à l'inscription du jeune dans un processus de socialisation.

– **Le travail avec les parents, un incontournable**

Au-delà de l'aspect législatif, le travail avec les parents apparaît comme primordial dans l'accompagnement proposé. Associer les parents participe à l'affiliation à caractère parental. De plus, il est essentiel, dans la mesure du possible, de préserver le jeune d'une rupture supplémentaire et pour cela d'enclencher une mise au travail.

Pour certains, il s'agira avant tout d'une mise à distance des dysfonctionnements familiaux et pour d'autre de venir soutenir une tentative d'acceptation ou de reprise de liens, mais sans dépendance affective pathologique. Ce travail de distanciation participe pleinement au cheminement vers l'autonomie.

Saul KARSZ, à propos du travail avec les parents, nous dit qu'il faudrait « *Renoncer à vouloir trop vite le bien d'autrui, il ne faut pas considérer qu'ils ont des problèmes à résoudre, mais qu'ils viennent travailler des questions* »<sup>3</sup>, qu'on va chercher avec eux des voies possibles, mais que les voies trouvées seront les leurs, pas forcément celles des professionnels.

Pour s'extraire du cadre de la contrainte, le placement suppose de tisser les conditions d'une coopération avec les parents, le professionnel doit se départir d'une position d'expert et refuser d'être celui qui sait par principe. Il doit accepter d'être interpellé sur ses propres repères, son propre système de valeurs. Engager un travail avec les parents (dès lors qu'il ne sera pas pressenti de pathologie de la personnalité dont les troubles pourraient compromettre la défense des intérêts premiers du jeune) admet qu'une nouvelle alliance puisse se faire jour entre le professionnel et les parents, au-delà de la seule diffusion d'informations.

Elle présuppose de la part des professionnels de pouvoir mettre de côté son autorité incontestée, au confort des savoirs acquis et d'accepter d'entrer dans cette complexité. C'est pourquoi des entretiens psycho-éducatifs familiaux sont menés dans un respect mutuel, dans une logique de reconnaissance de places, de recherche de dialogue et de collaborations, voire dans une tentative d'aménagement de co-éducation, plutôt que comme une stratégie de confrontation ou d'affrontement entre professionnels et parents d'enfants placés.

En effet, comme le soulignent Michel BOUTANQUOI et son équipe, ce travail ne doit pas être appréhendé de manière globale. « *Le traitement de la question du travail avec les parents apparaît [...]*

---

<sup>3</sup> KARSZ S. Sociologue et Philosophe/ Pourquoi le travail social ? Paris, Dunod, 2004, 161 p.

*quelque peu souffrir d'une approche bien trop globale. [...] Dès lors, les parents apparaissent dans une certaine uniformité, sans caractéristiques particulières comme si on pouvait aborder le travail avec les familles négligentes et le travail avec les familles maltraitantes ou des parents malades mentaux de la même manière comme si l'une ou l'autre renvoyait sur le plan social et affectif les mêmes charges émotionnelles aux professionnels »<sup>4</sup>.*

Il s'agit donc de pouvoir intégrer la complexité dans la réalité des pratiques, et penser la place des acteurs et leur mode de fonctionnement dans un ensemble coordonné dans ce travail avec les parents. La complexité, selon Edgar Morin, est « *un mot problème et non pas un mot solution, ce n'est pas la clé du monde, mais un défi à affronter.* »

Il s'agira donc d'être réaliste sur chaque situation familiale, mais d'aborder non pas le travail au travers des carences relevées comme devant être condamnées, mais d'amener les parents à faire le point de manière constructive sur ce qu'ils peuvent donner à leur enfant pour que cela lui soit bénéfique.

#### – **Des modalités de soutien parental**

La recherche de cet accord entre les parents et les professionnels, au sein d'une relation par essence inégale et des positions asymétriques en termes de pouvoir, se doit pourtant d'être double et non pas défensive en ne laissant pas aux parents l'unique responsabilité de la construction de cette alliance. Il s'agira donc de concevoir cette difficile articulation entre un travail de protection centré sur l'enfant et le travail centré sur les parents (en pleine consonance avec les orientations actuelles en termes de soutien à la parentalité) en pensant d'abord les objectifs au travers des moyens de les atteindre.

Dans cette co-construction d'une logique de collaboration que constituent les entretiens entre parents et professionnels, ces espace-temps revêtent une importance essentielle, s'agissant de construire la relation de négociation comme une exploration des possibles, au-delà des désaccords.

Ces rencontres sont des espaces où l'incertitude sur le devenir de l'enfant, le projet le concernant, se conjugue avec un vécu émotionnel souvent intense et cette dynamique ne va pas de soi tant elle s'inscrit dans un passé relié à un contexte donné. Elle relève de la mise en œuvre de stratégies de communication de la part des professionnels qui se doivent d'être respectueuses des différences et où chaque étape du processus de rencontre se négocie, pour s'attacher à élaborer une démarche contributive, destinée à construire un meilleur futur.

Aussi, au-delà des rencontres programmées dans l'établissement, des Visites à Domicile menées par l'éducateur, parfois en présence du ou de la psychologue, peuvent être organisées pour venir interroger, soutenir et travailler le lien. Ces temps de rencontre peuvent également permettre de reprendre des éléments du parcours de l'histoire du jeune et de sa famille ainsi que les motifs du placement.

Malgré la distance géographique lorsqu'elle existe, qui limite, de fait, la fréquence et la régularité des rencontres, il est également parfois proposé des séances de travail avec le ou la psychologue autour d'entretiens psychoéducatifs ou entretiens familiaux.

#### – **L'adhésion au placement un préalable indispensable**

Au regard du déplacement hors de la famille imposée par le placement, auquel vient s'ajouter le déplacement sur un autre département (hors celui d'origine et de la domiciliation parentale), il nous

---

<sup>4</sup> BOUTANQUOI M., MINARY et DEMICHE, La qualité des pratiques en protection de l'enfance, Convention d'étude DGAS, Ministère de la Santé et des Solidarités. Octobre 2005, 120p, p.71-72

apparaît nécessaire qu'en amont de son arrivée, nous ayons pu rencontrer le jeune pour évaluer son degré d'adhésion à cette perspective d'orientation. En effet, cela facilite le travail d'accompagnement à venir et rend le jeune plus nettement acteur de son projet. Il l'inscrit également à une place de sujet en capacité de faire des choix.

## 2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions)

Au travers de son dispositif d'accompagnement l'unité **Outremer**, poursuit les objectifs suivants :

- Accompagner la compréhension de l'histoire familiale et ses enjeux
- Développer et soutenir les prérequis d'un accès progressif à l'autonomie
- Poursuivre le travail de la confiance en soi au quotidien pour consolider le processus de séparation (intérieuriser la présence de l'adulte).
- Faire l'expérience de vivre ensemble, garçons et filles, acceptation de la différence et de l'altérité.
- Faire l'apprentissage de la tolérance, travailler la souplesse psychique, la nuance.
- Sensibiliser aux risques des réseaux sociaux et d'une utilisation extrême des portables.

### 2.1. Description des locaux et de leurs aménagements

L'unité Outremer est un collectif mixte situé au 1er étage du 3 rue Boileau à Angers, qui peut accueillir 10 jeunes de 12 à 14 ans.

Implanté en milieu urbain, au sein de l'établissement de catégorie IV accueillant le siège de l'association, l'hébergement au sein de l'unité est organisé autour d'un espace de vie central qui dessert les locaux suivants :

- 1 séjour
- 1 salle d'activité
- 1 cuisine
- 10 chambres individuelles avec lavabos





- 3 Salles de bain
- 2 Sanitaires
- 1 espace buanderie
- 1 terrasse

## 2.2. Ressources propres à l'unité

### 2.2.1. Ressources humaines

L'équipe éducative se compose de 5.5 ETP dont 4 à temps plein et 2 postes à temps partiel (0.75) ainsi que d'une maitresse de maison à temps partiel (0.65). Une psychologue est rattachée à l'unité et participe aux réunions d'équipe. Elle rencontre régulièrement les jeunes s'ils sont demandeurs et elle intervient également auprès de leur famille. Une cheffe de service est en charge du fonctionnement de cette unité.

L'équipe éducative est composée de 4 femmes et 2 hommes dont 2 moniteurs (trices) éducateurs(trices), 4 éducateurs(trices) spécialisés(es) et une remplaçante permanente (éducatrice spécialisée).

La veille de nuit est assurée par un surveillant qui est présent de 22h15 à 7h. Un médiateur peut, au besoin, venir en renfort ou pour entreprendre une prise en charge spécifique (urgence médicale, mal-être d'un jeune, nécessité de régulation, etc.).

Un temps de liaison de 22h15 à 22h30, entre l'équipe de jour et de nuit, permet de garantir la continuité dans l'accompagnement. De même, un cahier de transmission permet de consigner les informations, présence effective des jeunes et apporter si nécessaire une précision (état de santé, vigilance à avoir...).

L'équipe éducative est également en relation quotidienne avec les services administratifs (RH, Secrétariat, secrétariat de direction et comptabilité) notamment pour l'actualisation et la transmission d'informations permettant de maintenir à jour le dossier du jeune.

De même, un service technique veille à l'entretien du bâtiment (travaux de maintenance, entretien des espaces verts extérieurs) et au suivi des véhicules de service. Enfin, l'informaticien est chargé de l'ensemble de la maintenance informatique.

## 2.2.2. Organisation

### - Une présence au service du projet du jeune

Le planning de présence éducative a été organisé en lien avec l'équipe éducative en fonction des besoins identifiés pour l'unité.

Durant la semaine, un éducateur est présent chaque matin de 7h à 14h30, puis deux autres interviennent de 14h à 22h30. Certains jours un renfort contribue à assurer une présence complémentaire de 14h à 21h30 pour assurer le remplacement d'un éducateur mobilisé par des démarches individuelles sur des rendez-vous extérieurs ou encadrer des activités spécifiques.

### - De la coréférence au binôme éducatif

Conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002, l'association met en œuvre dans ses établissements la fonction de « référent » pour chaque jeune accueilli. La « référence éducative » se veut être une pratique, une relation personnalisée, permettant de favoriser le développement d'un rapport de confiance.

Chaque jeune bénéficie d'une double référence éducative et d'un psychologue de référence afin d'assurer un suivi individuel au plus près des besoins du jeune, en adéquation avec sa situation personnelle. *« L'exercice d'une coréférence peut garantir une suffisante responsabilisation des acteurs professionnels s'agissant du suivi concret de la personne accueillie. Le transfert relationnel est alors réparti sur plusieurs membres d'une équipe [...] Le projet ne s'arrête pas lorsque le référent est absent »*<sup>5</sup>

La désignation des deux éducateurs référents et du psychologue référent, gage de continuité dans la prise en charge, est décidée respectivement par la cheffe de service éducatif et l'équipe au regard des équilibres du nombre de prise en charge de chaque professionnel.

Il n'est en effet pas pertinent, que ce soit pour l'enfant ou le professionnel de choisir sa référence au risque de voir perturber la juste distance indispensable. En effet, si le facteur affectif est présent, voire même souhaitable dans la construction d'une relation de qualité, il ne doit pas constituer le point de départ du travail engagé. Il ne s'agit ni d'une amitié, ni d'une filiation plus ou moins artificielle, mais bel et bien d'engager un rapport de type professionnel.

Le binôme d'éducateurs référents est chargé de veiller à la dynamique du projet individuel, dans le cadre d'une délégation déterminée en réunion d'équipe. Ils sont l'un et l'autre assistés par le responsable de service qui assure la responsabilité du respect du contrat d'accompagnement.

- Ils sont les interlocuteurs privilégiés, mais pas exclusifs auprès du jeune, la famille, les partenaires professionnels
- Ils rédigent les comptes rendus d'entretien, de réunion de projet, les conclusions et prises de décisions concernant le jeune accueilli
- Ils participent à l'accompagnement du quotidien au même titre que les autres membres de l'équipe

---

<sup>5</sup> Francis BATIFOULIER et Noel TOUYA « refonder les internats spécialisés », éditions DUNOD

Le choix d'une double référence éducative se justifie par la volonté de créer un lien particulier dans un cadre collectif, tout en évitant le risque d'appropriation (tant de la part de l'éducateur que de celle du jeune).

La coréférence permet de maintenir cette bonne proximité nécessaire, mais équilibrée dans la relation éducative et de pallier les conséquences d'éventuelles absences prolongées d'un des deux éducateurs, ceci favorisant un tiers éducatif permanent et rassurant. Le rôle du référent est essentiel de par son écoute, son observation et sa présence symbolique continue.

Tous les éléments d'information et d'analyse recueillis par les référents viennent alimenter l'élaboration et l'évolution du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en articulation avec le Projet Pour l'Enfant (PPE) rédigé par l'ASE.

C'est sur cette base que peut ensuite avoir lieu une réflexion pluridisciplinaire et permettre une rédaction objectivée des écrits. Enfin, l'un des référents sera le professionnel systématiquement présent lors des audiences et des réunions avec les partenaires (ASE, Éducation nationale, santé ...).

### 2.2.3. Penser ensemble

#### - **Les réunions de service hebdomadaires**

Chaque semaine est organisée une réunion de 2h30 à laquelle sont présents tous les membres de l'équipe éducative, ainsi que le psychologue et la Cheffe de service. Une fois par mois, la maîtresse de maison se joint à l'équipe pour 30 minutes d'échange afin de faire un point et des retours sur ses interventions et interactions avec les jeunes.

Lors de ces réunions hebdomadaires, un point synthétique ou plus approfondi est établi pour chaque jeune puis sont abordées les questions de fonctionnement et d'organisation.

Un compte rendu détaillé est rédigé d'une part par l'équipe et d'autre part par la Cheffe de service qui le transmet ensuite à l'équipe. Ces comptes rendus sont archivés dans un classeur pour l'année en cours et sur le serveur informatique.

#### - **Les réunions de synthèse**

Les participants à ce temps de concertation sont : le référent et Co référent du projet du jeune, le psychologue référent et la Cheffe de service. En amont, des invitations ont été adressées : au représentant du service gardien et autres partenaires présents dans l'accompagnement du jeune, notamment ceux concernés par le soin psychique.

Au regard de l'âge des jeunes accueillis sur l'unité **Outremer**, l'intéressé peut être également convié en fin de réunion, aux fins d'échanger sur sa situation personnelle et sur ses projets.

Les synthèses sont systématiquement préparées lors de la réunion d'équipe précédente, afin de recueillir et confronter les regards croisés de chacun.

#### - **Les réunions d'Analyse de la Pratique (ADP)**

Ces séances, au nombre de 11 sur l'année, ont lieu une fois toutes les six semaines pour une durée d'1h30. Elles sont animées par un intervenant extérieur (Psychosociologue ou Psychothérapeute) et à destination de l'ensemble de l'équipe éducative : éducateurs titulaires, stagiaires, apprentis, et remplaçants en contrat longue durée.

En effet, la technicité, la réactivité nécessaire face à l'accélération des prises en charge, la charge émotionnelle accrue due à l'implication des professionnels et la densité du travail engagé conduisent l'établissement à définir l'analyse de la pratique comme un espace d'analyse collégial, permettant aux professionnels d'analyser leurs interventions en visant plusieurs objectifs :

- Acquérir un socle théorique commun afin d'harmoniser les pratiques et interventions professionnelles, de clarifier et d'ajuster la prise en charge individualisée.
- Obtenir un éclairage clinique pour rendre plus explicites les problématiques, optimiser les stratégies d'interventions éducatives et renforcer la cohérence d'équipe.
- Prévenir les situations à risque telles que le passage à l'acte, les réponses en miroir et anticiper les phénomènes d'usure et d'épuisement professionnel
- Amener les professionnels à porter réflexion sur les interrelations en œuvre, aussi bien dans le système familial, institutionnel, que partenarial
- Développer la créativité nécessaire à l'enrichissement des modalités d'interventions et des savoir-faire
- Renforcer les compétences individuelles mobilisables du savoir-être

### 3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre

#### 3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation

##### - Dans le cadre d'une demande d'admission par l'ASE

La procédure d'admission, outil institutionnel, doit impérativement apprécier la concordance existante entre la demande formulée explicitement par le prescripteur, le diagnostic émis par les travailleurs sociaux à l'origine de la proposition de placement, l'adéquation de l'accueil au regard des problématiques déjà prises en charge au sein du collectif, et le "plateau technique" de ce dernier.

Tout cela doit concourir à une réponse la plus adaptée possible aux besoins du jeune.

Au vu des places disponibles (dont la visibilité a été communiquée en amont) la procédure d'admission débute par l'envoi d'un dossier relatant l'histoire familiale du mineur, son vécu personnel, ses antécédents et son parcours scolaire.

L'instruction initiale de la demande d'admission adressée par la plateforme d'orientation de l'Aide sociale à l'enfance, est effectuée par l'équipe de direction qui étudie (à partir des éléments se rapportant au niveau cognitif, affectif, social) quelles sont les actions possibles à entreprendre au regard de la problématique, du niveau d'acquisitions possibles (adéquation entre la demande et le plateau technique) et le groupe d'affectation. Le dossier est confié de façon concomitante au psychologue qui va tenter de repérer les éléments importants qui ont émaillé l'histoire du mineur et leur origine. Une réponse argumentée est transmise par écrit sous 8 jours au service concerné.

Dans le cas d'une réponse positive, les premiers éléments de situation sont communiqués par la cheffe de service à l'équipe, lors de la réunion d'équipe hebdomadaire. En parallèle le fond de dossier transmis par l'ASE est mis en ligne via le serveur interne, sur le Netboard de l'unité concernée. Cette procédure permet à chaque membre de l'équipe de consulter les premiers éléments du dossier du jeune dans les meilleurs délais.

Par conséquent, avant même que le jeune ne soit accueilli physiquement, l'équipe a pu prendre connaissance des principaux éléments concernant le contexte d'accueil, les motifs de placement et ses enjeux principaux.

Dans les jours qui suivent, et bien évidemment pour ne pas résumer le jeune uniquement aux éléments rédactionnels transmis, un rendez-vous peut-être éventuellement envisagé, en amont de l'accueil définitif, en présence de la cheffe de service et d'un des référents éducatifs concernés et ponctuellement d'un psychologue.

La présence des parents est encouragée chaque fois que le cadre de la décision le permet, mais sa pertinence est évaluée en lien avec l'ASE et en fonction de chaque situation notamment au regard de l'âge du jeune.

Cet entretien préalable permet d'une part de venir vérifier la compréhension de notre dispositif par le jeune, mais aussi de faire émerger la demande chez celui-ci, notamment autour de ses attendus et de son projet (scolaire, professionnel, hébergement...). Cet entretien repose sur un échange équipe/jeune/parents et permet de poser les premiers jalons de l'accompagnement éducatif.

À cette occasion, il est également remis au jeune, aux professionnels du service gardien et aux parents, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les règles de fonctionnement, ainsi que le livret d'accueil. Dans ce livret, on retrouve les informations principales permettant d'appréhender le fonctionnement de l'unité (quotidien, règles de vie ...).

La composition de l'équipe y est détaillée, tout comme l'architecture du lieu. Les numéros de téléphone, adresses mail sont précisés permettant si besoin au jeune et/ou à sa famille de se mettre en lien avec l'équipe pour toute demande d'information, de précision qu'ils jugeraient nécessaire d'obtenir avant l'arrivée définitive.

À l'arrivée du jeune, l'équipe veille à mettre en place un accompagnement de plus grande proximité qui, au fil des semaines, va pouvoir s'assouplir. En effet, nous avons pu repérer que du fait d'accueils hors département, les jeunes peuvent être davantage insécurisés à leur arrivée notamment en raison d'un environnement totalement nouveau leur demandant du temps pour se l'approprier.

Outre ce nouveau lieu d'hébergement, l'éloignement familial et celui du réseau amical, le personnel et les autres jeunes, la ville aussi en elle-même représentent autant de changements à devoir appréhender.

Il convient donc d'accompagner ces premières semaines plus intensément et d'amener le jeune à explorer son environnement progressivement par le biais de sorties en ville et de l'utilisation des transports en commun. De même, l'inscription dans des dispositifs de droits communs autour des loisirs et du sport (maison de quartier, salle de sports, bibliothèque...) participe à l'appropriation de ce nouveau cadre de vie.

#### - **Dans le cadre d'une réorientation en interne (passage d'une unité vers une autre)**

Même si la situation de l'enfant est connue, la procédure est instruite pratiquement de la même façon qu'une arrivée extérieure. Les éléments principaux du dossier permettant une appréciation globale de la situation sont mis à disposition via le Netboard pour l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation et d'information avec les éducateurs référents de l'unité précédente est planifié.

Le jeune concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage vers une autre unité et les motivations qui ont conduit à envisager ce passage. Il s'agit bien souvent de permettre au jeune de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences, notamment en termes d'autonomie. Ce passage doit concourir à offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés et davantage en adéquation avec son degré de maturité.

Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche. En fonction de chaque jeune, ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée. L'objectif principal étant de pouvoir obtenir le maximum d'adhésion et de tisser une relation de confiance qui ne pourra être que favorable à l'accompagnement à venir.

Des repas sont envisagés, un temps de partage d'activité, un temps d'hébergement progressif éventuellement, quelques rendez-vous sont également programmés avec l'un ou les nouveaux éducateurs référents, toujours en fonction de ce qui a été perçu comme nécessaire avant le déclenchement du passage définitif.

Il s'agit de pouvoir entendre et associer le jeune sur ses attentes et ses représentations et déterminer comment lui se projette sur **Outremer**. Le jeune doit pouvoir être acteur de son projet et ne pas avoir le sentiment qu'il a été imposé ou décidé sans lui.

Dans le cadre d'une admission externe ou interne, un moment convivial est organisé, préparé pour partie par les autres jeunes de l'unité, dans le but de souhaiter la bienvenue. Toutefois, s'il est perçu en amont que cette petite réception risque de mettre le jeune mal à l'aise, celle-ci n'est pas organisée.

De même, nous sommes attentifs à pouvoir réunir au plus vite tous les documents administratifs (CNI, extrait de livret de famille, carnet de santé, carte vitale...) indispensables dans la gestion des actes usuels.

### 3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Le projet personnalisé représente un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes du mineur accueilli. L'observation quotidienne du jeune et les investigations parallèles (dossier, carnet de santé, bulletins scolaires...) permettent d'alimenter les réunions interdisciplinaires et d'ajuster le projet personnalisé d'accompagnement. Il s'agit d'être attentif aux détails pour être en mesure d'explorer toutes les hypothèses permettant d'apporter une orientation générale à l'action qui sera menée par la suite. Le PPA est élaboré pour permettre d'aider le jeune à évoluer au mieux de ses moyens, de ses difficultés personnelles et familiales et de ses capacités, en fonction des objectifs de placement.

Dans les deux à trois mois qui suivent l'arrivée du jeune, une réunion de concertation entre le référent et/ou le co-référent, le psychologue référent et la cheffe de service est organisée pour valider les objectifs d'accompagnements, définir les moyens à mettre en œuvre, déterminer les critères d'évaluation, autant d'éléments qui concourent à construire le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de manière à trouver un point de rencontre entre le projet de l'éducateur et celui du jeune.

Au préalable auront été recueillis également les éléments essentiels à la compréhension de la situation, les souhaits de la famille, ceux du jeune, ainsi que le témoignage de tiers impliqué (enseignants, famille élargie ou autres). Si tel est le cas, les objectifs retenus devront être pertinents (en adéquation avec l'âge, la maturité et la nature des difficultés rencontrées par le jeune) ; concrets et sans équivoque, comporter une échéance ; définis à court, moyen et long terme (pouvant donc nécessiter des étapes intermédiaires) et être exprimés positivement.

Ce PPA lorsqu'il est finalisé et contresigné par les protagonistes en présence de la Cheffe de service, des éducateurs référents et d'un des psychologues. Il sera ensuite adressé par mail au service gardien. Son évaluation est planifiée dans les 6 à 7 mois après sa rédaction. Pour chaque objectif, une appréciation précise de l'évolution est constatée et, au regard des progrès, de nouveaux objectifs et moyens sont envisagés ou réajustés.

### 3.1.2. La chambre : un espace privatif à s'approprier

À son arrivée, le jeune se voit attribuer une chambre individuelle qui, en amont, aura soigneusement été préparée par la maîtresse de maison. Il y trouvera également tout le linge de toilette et de lit nécessaire pour son quotidien. De même un kit hygiène est proposé si besoin : dentifrice, gel douche, shampoing ... De même, un budget vêture exceptionnel peut-être alloué, afin de réaliser dans les 48h maximum les achats vestimentaires de première nécessité.

Lorsque cela est possible (en fonction du nombre de garçons et de filles), deux espaces de nuit distincts sont mobilisés, permettant de répartir par couloir les garçons et les filles.

La chambre de l'adolescent représente son espace d'autonomie, son intimité, son territoire, sa grotte... C'est aussi son lieu de jeu, de sexualité, d'ouverture sur le monde, surtout lorsqu'il a un ordinateur ou son téléphone. C'est également son endroit secret que l'on se doit de respecter, tant que son usage est conforme aux principes de sécurité.

Le jeune est invité à pouvoir investir son espace de chambre comme le sien et, à ce titre, doit pouvoir le personnaliser (photos, affiches, objets personnels comme une lampe, un plaid ...) dans le respect du règlement intérieur. Son prénom est inscrit sur sa porte de chambre.

Chaque pièce est donc différente et agencée en fonction du goût des uns et des autres. Pour cette tranche d'âge, la chambre est souvent envisagée comme un espace ressource (antre ou refuge) dans lequel l'adolescent ou le jeune adulte peut y passer beaucoup de son temps. Il est donc essentiel de lui permettre de pouvoir l'investir à sa convenance. Certains jeunes investissent leur chambre, d'autres non.

### 3.1.3. La vie personnelle quotidienne implantée dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité

L'internat contribue ainsi à renforcer la confiance en soi et à favoriser l'épanouissement personnel de chaque jeune. L'équipe éducative est d'ailleurs très attentive à préserver des espaces d'intimité. Elle veille à s'assurer que le jeune puisse se sentir à l'aise et intégré durant toute la période que va durer sa prise en charge.

Lorsque la vie en collectivité est agréable en internat, les jeunes sont susceptibles de développer des liens étroits entre eux. Des groupes peuvent se former et faire partie d'un groupe et vivre ensemble dans un environnement paisible peut être très stimulant et motivant, tout en favorisant les compétences sociales de chaque jeune. Grâce aux moments partagés et aux activités communes, ils peuvent bénéficier d'un soutien important, et se faire des amis favorisent bien souvent un sentiment d'appartenance.

Même si les infrastructures propres aux collectifs ne permettent pas toujours de concrétiser au quotidien cette intention comme il serait souhaité, vivre en collectivité c'est aussi apprendre à respecter l'intimité de l'autre et la sienne. L'adulte s'applique à lui-même ce principe et reste vigilant à mettre en place des règles comme :

- Frapper à la porte et prévenir avant s'apprêter à entrer dans une chambre
- Eviter qu'il n'y ait de regroupements sans autorisation dans une même chambre, qui plus est fermée, la porte devant rester ouverte (notamment au regard de la composition mixte des groupe d'adolescents)
- Fermée à clé les chambres en l'absence des jeunes pour limiter les risques d'intrusion et/ou d'emprunts ou vols éventuels

Qui plus est, chaque jeune possède 4 casiers : 2 sont accessibles dans le bureau de l'éducateur pour y ranger des objets multimédias ou des confiseries, 2 autres, non accessibles aux jeunes, également situés dans le bureau, concernent les documents médicaux et les traitements médicamenteux.

Concernant leur linge, tant pour préserver leur intimité que commencer à travailler l'accès à l'autonomie, le traitement et le lavage du linge sont réalisés sur l'unité, par le jeune lui-même, accompagné de l'adulte lorsque cela s'avère nécessaire. Un sèche-linge en plus du lave-linge est mis à leur disposition pour leur permettre de gérer ces tâches ménagères sans que le linge ne soit exposé à la vue de tous notamment lors du séchage.

En effet, et à juste titre, certains jeunes ayant pu exprimer qu'ils ne souhaitent pas partager un espace d'étendage commun et y voir leurs vêtements suspendus.

Le respect de l'intimité et de la confidentialité s'inscrit donc dans une démarche plus globale conciliant intimité et sociabilité au travers d'un accueil collectif. À ce sujet, la teneur des informations transmises durant les temps de liaison entre intervenants est un moment particulièrement sensible, surtout pendant les vacances lorsque les jeunes sont présents sur l'unité.

Malgré les contraintes matérielles et architecturales existantes, l'équipe est précautionneuse et veille à effectuer leurs relais avec discrétion. Ils encouragent par ailleurs chacun à ne pas faire état ou à dévoiler leur histoire personnelle. De même, les jeunes sont invités à pouvoir échanger prioritairement dans l'espace bureau et non pas dans les pièces communes, lorsque le sujet est d'ordre privé.

## 3.2. Les modalités de prise en charge collective

### 3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs

Sur **Outremer**, l'espace collectif est décoré et fortement investi par les jeunes.

La cuisine est séparée de la grande pièce à vivre et, étant que trop petite, les repas sont pris dans la salle à manger, sur deux tables parfois au regard de l'effectif du groupe de 10 jeunes. Il existe également une belle terrasse qui est utilisée lorsque le beau temps le permet pour profiter de moments plus conviviaux.

Des activités ponctuelles peuvent être partagées avec d'autres unités, l'accueil de fratries permettant aux unités d'interagir entre-elles de façon régulière pour que les jeunes puissent passer du temps ensemble et ainsi permettre d'entretenir la continuité de leurs liens.

Cette mutualisation autour de sorties de groupe entre les unités peut s'organiser autour d'une activité sportive (patinoire, match de foot ou de hockey) ou de loisirs (cinéma, bowling, concert ...). Ce mixage ponctuel inter unités participe à insuffler une autre dynamique sur un temps spécifique et permet aux jeunes d'apprendre à se connaître.

### 3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective

Les jeunes participent généralement de bonne grâce aux tâches ménagères qu'implique le fait de partager la vie quotidienne en collectif. Nous sommes vigilants à faire en sorte que cet état d'esprit circule au sein des unités et, selon leur degré de compétences dans ce domaine (rangement et nettoyage de la chambre, cuisine, espace de vie), les jeunes sont accompagnés en ce sens, soit par l'équipe éducative, soit par la maîtresse de maison. Le principe consiste à prendre comme prétexte les contraintes de gestion qu'impose le quotidien pour intégrer ces valeurs chez tel ou tel jeune, au regard de leur accès à plus d'autonomie de gestion.

Un planning des tâches est affiché dans la cuisine, tandis que le week-end un temps est consacré au nettoyage des chambres et des pièces de vie dans l'intérêt du collectif : passage de l'aspirateur dans les espaces communs, nettoyage de la salle de bain, rangements, tri ... Le linge est lavé et rangé avec l'aide de la Maitresse de maison et les changements de drap ont lieu tous les 15 jours. Il est demandé que les chambres soient aérées chaque matin avant le départ en cours, de même que le lit soit fait.

Accompagner le jeune dans ces contraintes du quotidien par un soutien éducatif de proximité, consistant à « faire avec lui », permet aux jeunes qui ont pu manquer de repères dans ces domaines (ou de manifester une propension courante à laisser trainer des vêtements ou à générer un désordre important dans leur espace de vie) de retrouver confiance en eux et en leurs possibilités.

#### - **Concernant les repas**

Il est demandé aux jeunes présents de partager en commun les repas sauf si l'emploi du temps de l'un d'eux amène une contrainte particulière nécessitant un repas en différé.

Le passage à table ainsi que le partage du repas peut-être encore une source d'angoisse ou d'agitation chez certains, en lien avec leurs traumatismes antérieurs autour de ce moment (forçage ou au contraire restriction alimentaire, conflits familiaux importants sur ce temps, violence, confrontation au regard de l'autre dans une grande proximité...).

L'éducateur présent veille donc à adapter ces moments en fonction de ce qu'il aura repéré et envisagé comme hypothèse et modalités d'accompagnement. Il peut être proposé ponctuellement un repas sur l'extérieur notamment comme support de médiation pour partager un moment privilégié avec un jeune.

Sur les temps de week-end, les jeunes font les courses avec les éducateurs et participent à la préparation du repas avec l'éducateur présent. Pour certains, cela est vécu comme une contrainte difficilement compréhensible. Pour autant cela participe pleinement à l'apprentissage en termes de gestion budgétaire (budget à respecter, dépenses à justifier si les courses sont réalisées sans l'éducateur) et d'équilibre alimentaire. En effet, nous constatons que peu d'entre eux sont à même, à leur arrivée, d'être en mesure d'élaborer un menu un tant soit peu varié et équilibré.

Des repas à thème favorisent la découverte de nouvelles saveurs et, assez régulièrement, il y a des repas améliorés qui sont proposés les vendredis soir pour changer de la routine. Enfin, lorsque le temps le permet, l'équipe organise à l'extérieur des barbecues et des pique-niques.

#### - **La convivialité comme levier du prendre soin**

Chaque jeune bénéficie d'une fête d'anniversaire personnalisée avec le groupe ou avec des amis, sur l'unité ou à l'extérieur. Le repas est préparé en fonction des souhaits du jeune, la décoration et le cadeau également. Si les circonstances le permettent, la fratrie est réunie pour l'occasion.

Il en va de même pour le passage d'un jeune sur une autre unité ou son départ de l'association, un temps de convivialité est organisé par l'équipe (Repas, goûter, sortie, etc.).

### **3.2.3. Les activités collectives**

Il est repéré pour bon nombre de jeunes que les activités réclamées sont principalement axées autour d'une approche consumériste (faire les magasins, laser Game, bowling...). Ils peinent à se mettre en mouvement pour s'engager vers une exploration de leur environnement proche, sans finalité d'achats.

Pour autant, il importe de repérer combien ces activités de consommation, vécues bien souvent en groupe, contribuent au développement comportemental de l'adolescent qui, au fil de sa construction identitaire, va s'émanciper de la tutelle de l'adulte. Ainsi, écouter de la musique avec ses amis, sortir

avec eux, ou décider du choix de ses vêtements favorise l'appropriation progressive d'une vie sociale autonome.

Parmi ces différentes activités, le shopping entre amis constitue un point d'ancrage pour interagir avec ses pairs, créer de nouveaux liens sociaux et se forger une identité sociale. Le shopping en groupe apparaît comme un des moyens permettant de réconcilier le besoin d'individualité et le besoin d'assimilation sociale propre à l'adolescence. À travers lui s'affirme à la fois l'individualité et l'appartenance au groupe.

Il est pourtant essentiel de promouvoir d'autres types d'activités qui puissent leur permettre d'explorer et de découvrir ou enrichir pour certains des domaines inconnus comme la culture et l'art. Il existe également de nombreux sports et activités gratuites dans la communauté. Pour se faire, notamment sur les temps de vacances et week-ends, des sorties aux musées sont organisées, où des visites d'expositions. Une inscription à la bibliothèque est également proposée pour ceux qui présentent une appétence pour la lecture.

Des camps sont également organisés pendant les périodes scolaires ce qui permet aux jeunes de découvrir des régions, ainsi que des activités leur permettant de s'ouvrir sur l'environnement, que celui-ci soit de proximité ou non.

Des activités créatives peuvent être également organisées notamment pour refaire la décoration du groupe (peintures, décors divers) et améliorer le confort de l'espace collectif.

En effet des activités telles que le bricolage, la piscine, les jeux de société, activités culturelles font partie intégrante de la vie de l'unité. Des moments de convivialité ponctuels sont également organisés par l'équipe notamment autour d'un anniversaire, d'un pot d'arrivée ou de départ, ou des fêtes de fin d'année. Des activités inter unités sont également organisées pour favoriser le lien fraternité et l'inscription dans une même dynamique institutionnelle.

L'équipe éducative s'inscrit dans la réalité d'une vie de famille et demeure vigilante à ne pas proposer, sauf ponctuellement, d'activités onéreuses, afin de permettre aux jeunes de s'inscrire dans une logique de principe de réalité.

#### 3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective

Le partage de la vie collective est parfois complexe du fait de l'âge et des profils des jeunes accueillis. En effet, ils n'ont pas choisi de partager le même lieu d'hébergement, cela s'est imposé à eux, souvent dans un vécu douloureux. Par conséquent, malgré cette contrainte initiale, il faut réussir malgré tout à ce que chaque jeune puisse trouver sa place et respecter celle des autres.

Pour autant, le partage du quotidien et la promiscuité peuvent être source de tensions entre eux qu'il convient de réguler rapidement pour limiter les effets de groupe. Il peut arriver que le jeune soit convoqué par la cheffe de service si, malgré plusieurs tentatives de médiation ou de recadrage par l'équipe, son comportement ne cesse pas et continue de perturber la vie du collectif ou malmené un autre jeune de l'unité.

##### - **Interagir dans le respect de la singularité**

L'équipe veille à nommer le jeune par son prénom et s'interdit l'usage de diminutifs qui pourrait venir le stigmatiser ou l'infantiliser, même si cela n'était pas l'intention première. Le prénom, comme sa définition l'indique, vient prénommer l'individu et l'inscrit dans son histoire et celle de sa famille, à ce titre il est donc essentiel de lui accorder le plus grand respect.

Chaque professionnel veille également à utiliser un vocabulaire adapté et ce, y compris dans les moments de tensions ou de crises qui peuvent venir traverser le partage d'un quotidien. L'adulte présent doit être à même de pouvoir maîtriser son éventuel débordement émotionnel du moment. De même, afin de fortifier le lien de confiance, chaque engagement pris auprès du jeune se doit d'être respecté, car la parole engage.

#### - **Les réunions de jeune comme soutien à la parole**

Des réunions d'expression en groupe se déroulent autour d'un repas. Tous les 15 jours. Elles sont encadrées par les éducateurs et permettent d'échanger avec les jeunes sur des thèmes divers et variés.

Ce support est indispensable, il fait office d'outil de médiation pour permettre à chacun de s'exprimer plus facilement sans l'éventuelle tension générée par la prise de parole en groupe.

Pensée comme soutien permettant d'analyser la dynamique de groupe, la réunion offre aux jeunes, l'occasion de porter un regard critique sur leurs comportements et de proposer des axes d'amélioration pour le bien de tous. Un cahier permet de consigner le déroulement de ce temps partagé et les principaux échanges qui ont pu avoir lieu.

D'autres temps de discussions, plus informels, s'improvisent régulièrement aussi bien en lien avec une série regardée, un fait divers ou une expérience personnelle de l'un ou de l'autre. Autant de prétextes et d'invitations à pouvoir échanger autour de thèmes comme le vivre ensemble, le genre, la sexualité, le choix, les conduites à risques ...

L'éducateur présent se saisit de cet espace pour y introduire une dimension pédagogique qui contribue à la transmission de valeurs, de savoir-vivre, de savoir-être et d'une prise en compte de la parole de l'autre et de sa singularité.

### 3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective

L'équipe s'inscrit dans une démarche proactive de recherche et d'analyse permettant pour partie de comprendre l'origine de certaines postures chez quelques jeunes. Des postures qui elles-mêmes entraînent ou majorent des passages à l'acte ou des incivilités qui perturbent la vie collective.

En effet, cette collectivité obligée et la violence du placement peuvent actualiser les vécus agonistiques (indisponibilité des adultes ; violence des pairs) et favoriser l'expression de la violence dans ce cadre.

La réponse éducative qui est apportée soit du côté de l'ajustement de l'accompagnement et/ou de la sanction l'est toujours suite à un temps de concertation collégiale lors de la réunion d'équipe en présence de la cheffe de service et de la psychologue. Les jeunes savent d'ailleurs que les décisions importantes sont prises lors du déroulement de celle-ci et ont bien repéré cette instance.

Lorsque survient un évènement qualifié d'indésirable, et au regard des conséquences qu'il a engendrées (acte délictueux, violence verbale ou physique, mise en danger), une procédure est enclenchée selon les modalités suivantes :

- 1er temps** : Reprise par la cheffe de service, l'un des éducateurs référents et le jeune
- Second temps** : Les parents sont prévenus ou rencontrés.

Un entretien avec le jeune, le psychologue et l'éducateur référent peut se mettre en place en fonction de la gravité des faits. Si l'évènement devait impacter les autres jeunes de l'unité, nous pouvons envisager une réunion de jeunes encadrée par la cheffe de service et le psychologue de l'institution.

L'objectif principal de cette procédure consiste à :

- Rappeler la règle et repositionner le cadre par une réponse réactive
- Poser une réponse éducative proportionnée et cohérente
- Être attentif à la dynamique de groupe qui peut être fortement impactée par l'événement

L'objectif principal étant d'amener le jeune à s'interroger sur son passage à l'acte en rappelant l'interdit et en soutenant le processus réflexif.

Il peut arriver, à titre exceptionnel, qu'un jeune en raison de la répétition des actes transgressifs qu'il a posés notamment violence et trafics divers (vols, revente de cannabis...) et au regard du constat d'inefficacité de l'accompagnement éducatif, se voit signifier (en concertation avec l'ASE), la fin de sa prise en charge par notre association.

Son départ peut être relativement précipité et entraîne de fait un questionnement chez les autres jeunes. Il est essentiel de pouvoir alors expliciter aux autres, les motifs de cette décision.

Il est d'ailleurs essentiel de veiller à maintenir une communication fréquente autour de ce qui concerne le collectif et ses mouvements, car cela participe de la sécurisation du groupe dans son ensemble.

### 3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives

Les règles collectives servent à normer et à coder les relations entre les individus, pour être intégrées, elles doivent donc être minimales, justes et claires. Même parfaitement comprises, les jeunes viennent régulièrement les questionner et, pour certains, tenter de les contourner sous la forme d'un jeu ou d'un enjeu relationnel envers l'équipe éducative.

Lors du rendez-vous d'admission, la remise du livret d'accueil permet d'énoncer les principales règles de vie, puis, lors de l'accueil définitif, elles sont de nouveau précisées si besoin et peuvent être réaffirmées. Il est demandé au jeune de les signer.

Lorsqu'elle doit être posée, la sanction a cet objectif de responsabiliser et d'amener le jeune à réfléchir aux conséquences de ses actes et de ses paroles. Elle s'inscrit d'abord dans la reconnaissance de l'autre dans le respect de chacun et ne doit pas rompre ce lien de présence.

Il s'agit pour nous, adultes, de croire au pouvoir de la pensée sur les situations et à la parole adressée aux jeunes, même lorsque la violence surgit. Si elle pose la Loi, la sanction ne fait pas l'économie de la recherche de compréhension bienveillante des conduites transgressives.

D'une manière générale, maintenir ce qui nous permet de vivre ensemble, de faire société au quotidien, doit se prémunir de présenter des réponses qui ne seraient uniquement que répressives par la pose systématique d'actes d'autorité. Il s'agit au contraire de réinventer au quotidien le pacte social qui nous lie les uns aux autres. Ainsi, les sanctions doivent favoriser la réparation, le don et la création. Pour être respectées, parce que respectables, les règles de vie du groupe doivent être explicites et rediscutées collégialement dès qu'elles ne semblent plus rendre les services attendus.

## 3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux

### 3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale

Un groupe d'expression se réunissant chaque mois, sur l'actualité de l'unité, a pour vocation de susciter le dialogue entre les enfants de l'unité, d'encourager la communication entre pairs et entre les enfants et les professionnels.

Outre cet espace de parole, propre au groupe d'enfants, une Commission de la vie sociale existe, conformément au décret N° 2004- 287 du 25 mars 2004, relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres

formes de participation institués à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à l'article 10 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Dans le cadre de cette démarche, le CVS d'ARPEJE 49, qui réunit plusieurs représentants de chaque unité, vise le bon fonctionnement de l'établissement, la bienveillance et la qualité de vie des personnes accompagnées, en les associant aux questions qui les concernent.

Il a pour objectif d'améliorer de manière continue les prestations d'accueil et d'accompagnement de l'Association, en s'appuyant sur la parole directe des personnes concernées.

Les représentants du CVS reçoivent à ce titre un appui des professionnels de manière à soutenir, chemin faisant, le rôle de chaque représentant. C'est pourquoi, pour donner l'envie aux enfants et aux jeunes d'être représentants au CVS, il importe de les convaincre de l'utilité de cette instance et du rôle de représentant qui leur échoit. Ainsi, les jeunes représentants sont élus dans chaque unité d'accueil, par tranches d'âge.

Le nombre de représentants des personnes accueillies a été établi au regard de la volonté de l'Association d'adapter un nombre significatif de représentants par unité éducative, y compris celle consistant à assurer la représentation des plus jeunes, dont l'âge d'éligibilité est fixé à partir de 6 ans.

En fonction de l'âge et du niveau d'autonomie des jeunes accueillis, les plus jeunes sont accompagnés d'un éducateur référent qui assiste au CVS aux fins de faciliter la prise de parole et la reformulation des sujets traités.

Espace d'échanges directs entre les jeunes accueillies et la direction, le CVS représente une instance décisionnaire. Ainsi, le maintien de l'adoption d'un cadre formel (reposant sur un système de représentation) permet de montrer aux jeunes l'importance accordée à leur avis, de faciliter le traitement des propositions et de leur apporter un sentiment de fierté et de responsabilité vis-à-vis du reste du collectif.

Avant la tenue de chaque CVS (trois fois dans l'année au minimum), les représentants des usagers des différentes unités se réunissent pour examiner ensemble les thèmes susceptibles d'être mis à l'ordre du jour, les hiérarchisent en fonction des priorités, et de leur intérêt pour l'Association dans son fonctionnement global, et établissent ensemble l'ordre du jour.

Cet ordre du jour intègre ensuite les propositions émises par les représentants des autres collègues. Il est ensuite proposé au président du CVS.

Toutefois, en raison de la nature judiciairisée d'un grand nombre de prises en charge, la représentation des familles ou des représentants légaux n'est pas assurée, notamment au regard de la spécificité des situations rencontrées.

En effet, la restriction de droits de visite et d'hébergement, l'encadrement contraint inhérent à certaines mesures, les difficultés à mobiliser concrètement les familles des usagers (difficultés matérielles à se déplacer, adhésion limitée au placement), représentent un frein à cette représentation destinée à leur permettre d'endosser sereinement un rôle de porte-parole au sein du collectif.

Pour autant, le compte rendu écrit de chaque réunion est ensuite diffusé aux familles, au reste du personnel de la structure et transmis aux jeunes.

### 3.3.2. Associer les familles

Il est proposé à certains parents, des entretiens familiaux encadrés par le ou la psychologue de l'établissement et ce, en présence d'un éducateur référent. Ces rencontres parents/ enfants sont

effectuées sur place, dans l'espace Corail de l'établissement, ou à l'extérieur, pour des Visites en Présence de Tiers, lorsque nous sommes amenés à les encadrer.

Interne à l'association, cette instance de rencontre représente un espace d'expériences partagées par le parent et l'enfant, en présence de professionnel (s) témoin (s) et narrateur (s) des enjeux et des difficultés qui se manifestent dans ce cadre de parole.

Elle permet aux familles de dépasser leurs conflits et à l'enfant de maintenir un lien avec ses parents par des mises en relation régulières, qui pourront évoluer ultérieurement vers des rencontres sans intermédiaire.

Les visites s'adressent à toute situation pour laquelle l'exercice du droit de visite a pu être provisoirement interrompu durant la mesure de protection, suite à une mesure judiciaire, ou pour soutenir des relations entre les parents et leur enfant dans un contexte difficile, parfois conflictuel.

Au fil des accompagnements, la reprise des contacts avec l'enfant, dans ce lieu neutre, représente une opportunité pour maintenir le lien et dénouer progressivement les tensions.

Concernant la scolarité, les démarches d'inscription, le suivi trimestriel placent les parents au premier plan du projet de l'enfant, chaque fois que leur présence est possible, même si la distance géographique ne permet pas toujours qu'ils soient présents physiquement.

Parallèlement, des rencontres avec le référent éducatif, parfois accompagné de la cheffe de service, et d'un psychologue de l'établissement, sont programmées ponctuellement, sur place ou à domicile pour faire le point sur l'évolution de leur enfant.

### **3.4. Les Visées de l'accompagnement et pratiques mises en œuvre au quotidien**

L'accompagnement apporté, s'il s'inscrit dans un projet global de recherche d'émancipation et de renforcement de leurs compétences, est notamment axé autour de la mise en mots du vécu par le jeune et de l'explication des motifs du placement. En effet, l'adolescence est une période sensible dans la construction psychique, où nombre de changements s'opèrent. Le placement ajoute une complexité qu'il convient de prendre en considération avec sensibilité dans son approche, en fonction de chaque jeune et de chaque situation.

#### **3.4.1 Accompagner le processus de métabolisation des motifs du placement**

La séparation qu'entraîne la mesure de placement permet un éloignement face à une situation de mise en danger potentielle ou avérée. Le placement est donc un moment marqué par une souffrance initiale, dont l'enjeu est l'autonomisation et la structuration de l'espace psychique interne du jeune par la réorganisation des liens familiaux.

Ces enjeux s'appuient sur l'action conjointe des professionnels qui prennent en charge l'adolescent soit au quotidien comme les éducateurs et la maîtresse de maison, soit plus ponctuellement comme le psychologue via des entretiens psychoéducatifs et/ou des entretiens familiaux.

Les éducateurs référents dans la situation proposent régulièrement des entretiens aux jeunes dont ils ont la responsabilité de la coordination du suivi. Là aussi, ces temps sont modulés, imaginés selon des modalités spécifiques en fonction de chaque jeune. Pour certains, entretiens formels, pour d'autres autour d'une médiation (sorties, repas extérieur...) qui permettra de favoriser le dialogue.

Dès son arrivée, une période d'observation du jeune va permettre d'identifier les points d'appui et les fragilités qui nécessiteront la mise en place de certains suivis. Du temps est accordé au jeune pour qu'il s'installe dans son nouvel environnement, qu'il développe de nouvelles compétences et qu'il fasse confiance à l'équipe éducative.

Il s'agit de pouvoir mettre en place un maillage psychique suffisamment solide qui permette à l'adolescent de se sentir sécurisé pour s'autoriser à risquer de tisser ce lien de confiance prépondérant, propice à une élaboration ajustée autour de sa situation.

### 3.4.2. Notre logique d'accompagnement et nos postures éducatives

Si certaines situations familiales sont extrêmement dégradées, voire nuisibles, le jeune doit pour autant faire avec ce contexte et cette histoire pour cheminer et se construire lui-même. C'est un processus long, bien souvent douloureux, mais indispensable pour accéder à l'épanouissement, parvenir à être bien différencié, mieux individué et plus autonome.

La dominante émotionnelle à cet âge est bien souvent du côté de la radicalité et de l'excès dans les positionnements relationnels notamment avec leur famille ou leurs amis. L'équipe tente d'amener le jeune à cheminer sur sa posture et à y introduire de la nuance pour limiter les risques de ruptures définitives qui elles-mêmes finissent par générer de la souffrance supplémentaire.

#### – La crise de l'identité

L'adolescence est l'étape de la vie la plus importante pour consolider une bonne estime de soi. Le fait de ne plus savoir qui l'on est, la nécessité de prendre de la distance face à ses parents et aux adultes en général, les changements que le corps subit, les pressions sociales auxquelles l'adolescent est confronté le placent dans une situation de grande vulnérabilité.

Face aux nombreux bouleversements qu'il vit, physiques, affectifs, cognitifs et sociaux, l'adolescent recherche un sentiment de continuité qui lui permettra d'intégrer sa nouvelle personnalité. Il a besoin d'être accepté, reconnu et estimé par les autres, ayant beaucoup de mal à lutter seul contre l'image négative qu'il se forge souvent de lui-même.

L'appartenance à un groupe de pairs offre à ce titre un modèle transitoire d'identification et favorise son développement identitaire. Pour autant, du fait des traumatismes familiaux rencontrés, les jeunes que nous accueillons éprouvent plus encore que d'autres des difficultés d'adaptation et de la peine à stabiliser les différents éléments de leur personnalité. Ils ont l'impression de se disperser dans toutes les directions et ne parviennent pas à se voir comme un tout cohérent.

Ils réagissent souvent de façon agressive au cours de leur quête d'identitaire et expriment par leur intolérance tout ce qu'ils rejettent. L'adolescent cherche à expérimenter différents rôles et justement, parce qu'il se cherche, il est très ambivalent.

Il doit déterminer d'abord ce qu'il ne veut pas être avant de trouver ce qu'il est et, pour ces mêmes raisons, ses amitiés sont changeantes, ses goûts extrêmement versatiles, et son attitude générale passe de la dépression à l'enthousiasme.

C'est pourquoi il a besoin de la complicité des adultes pour retrouver sa valeur et pour développer son sentiment de fierté.

#### – Le point de vue d'autrui et l'affirmation de soi

Dès 11 ans, le jeune se confronte plus concrètement à l'altérité, cherchant à repérer les semblables auxquels s'identifier et établir des systèmes de relations dans les expériences qu'ils vivent.

Directement reliée à la pensée sociale, cette capacité nouvelle continuera de se développer au long de son adolescence et même dans l'âge adulte. Toutes les sphères de son existence sont touchées par cet accès à la conscience. L'adolescent comprend maintenant que son point de vue peut aussi être différent de celui d'autres personnes.

À mesure qu'il progresse, l'adolescent saisit que non seulement les autres peuvent avoir un autre point de vue que le sien, mais il commence à interpréter les motifs, les intentions et les réactions émotives des autres. Entre autres nouvelles capacités, le jeune est en mesure d'élaborer des stratégies de communication. Il développe des connaissances sur les façons de présenter l'information et découvre que certaines façons de faire sont plus efficaces que d'autres, notamment pour défendre ses intérêts.

C'est la raison pour laquelle l'équipe est particulièrement attentive à entretenir un discours optimiste de manière à soutenir les occasions de réaliser concrètement des projets utiles et valorisants pour le jeune. Aussi veillent-ils à :

- Favoriser l'intégration au sein du groupe de vie par un accueil quotidien chaleureux et bienveillant
- Développer le sentiment d'appartenance au groupe tout en respectant chaque identité
- Guider chaque jeune et l'encourager dans ses démarches d'inter relations

À cet âge, la dominante émotionnelle est, quant à elle, bien souvent du côté de la radicalité et de l'excès dans les positionnements relationnels, notamment avec leur famille ou leurs amis. Le développement affectif étant directement relié à l'indépendance émotionnelle et à l'affirmation de soi, l'adolescent doit faire l'apprentissage de trouver le bon équilibre entre ses pulsions internes et les pressions externes.

Afin de limiter les risques de ruptures définitives, qui elles-mêmes peuvent générer de la souffrance supplémentaire, l'équipe veille à amener le jeune à cheminer sur sa posture pour y introduire de la nuance. L'aider à s'accepter tel qu'il est, accepter les autres, faire lui-même ses choix et à en assumer les conséquences participent d'un lent processus de recherche de soi, faite d'essais et d'erreurs que l'adulte doit encadrer en guidant le jeune dans ses initiatives.

#### – **Qui suis-je et comment puis-je m'approprier mon corps ?**

Les adolescents de 11 à 14 ans sont beaucoup plus intéressés par des relations suivies et intenses avec un groupe de pairs que par des relations amoureuses. Le groupe de pairs offre un sentiment de sécurité affective sans imposer l'intimité et la stabilité des relations à deux.

Avant 15 ans, les jeunes ont tendance à amplifier leurs propres émotions et le sentiment « d'être en amour » est plus important que l'être aimé, bien souvent prétexte à l'amour. Le jeune vit une phase narcissique pendant laquelle il désire que l'univers entier l'aime et l'admire.

Avant 15 ans, l'adolescent est encore très centré sur lui-même, recherchant en même temps les sensations reliées à l'amour : il aime aimer

Parmi toutes les questions que les adolescents se posent sur le physique, leurs interrogations sont d'ordre relationnel (comment se comporter, comment dire non, comment engager une relation amoureuse, comment savoir quand on est prêt à vivre sa première relation sexuelle).

Les adultes ont malheureusement tendance à nier l'éveil sexuel des adolescents au moment où ces derniers auraient le plus besoin d'en parler. Qu'on le veuille ou non, la puberté déclenche des pulsions sexuelles. L'activation des fonctions sexuelles, bien qu'attendues, suscite des interrogations et des craintes. Parmi ces craintes, la peur de ne pas être normal est sans doute celle qui préoccupe le plus les adolescents et les adolescents.

Nous avons vu apparaître davantage d'interrogations autour des questionnements sur le genre, l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle. En effet, l'adolescent notamment autour du processus de transformation de son corps et de son appropriation peut être en recherche de sa propre identité et de son statut. Il convient de pouvoir accompagner son cheminement sur cette dimension et si besoin l'orienter vers des dispositifs spécifiques (Maison des adolescents, Département de soins pour adolescents, association QUAZAR).

Pour répondre également à leurs questions sur le plan de la sexualité, un accompagnement vers un dispositif dédié peut se faire. Un partenariat est ainsi établi avec le Centre de Planification et d'Éducation Familiale Flora Tristan au CHU et le planning familial qui peut également organiser des réunions de sensibilisation, en groupe ou demi groupe.

Des livres ou BD traitant du thème du changement du corps, des relations amoureuses, des liens garçons/filles sont mis à disposition sur l'unité. En effet, il a pu être constaté que certains jeunes préféreraient dans un premier temps consulter un ouvrage hors présence de l'adulte, pour pouvoir ensuite venir interagir avec celui-ci par le biais du document parcouru.

#### – **Accompagner les expériences et les prises de risque**

Les sautes d'humeur des adolescents de 11 à 14 ans sont le signe que le jeune n'a pas encore appris à contrôler sa façon de s'affirmer. Son cheminement personnel est bien souvent sinueux, avec des alternances de progressions significatives et des régressions parfois conséquentes.

Cette période peut s'avérer déroutante pour les adultes qui entourent le jeune. Pourtant, elle fait partie d'un processus normal de recherche de soi. Bien qu'il ne s'agisse pas de tolérer outre mesure des comportements agressifs ou irrespectueux, cette forme d'instabilité émotionnelle, faite de mouvements psychiques ambivalents, nécessite une juste distance relationnelle dans l'accompagnement éducatif : tout près, mais pas trop. Des entretiens réguliers avec les éducateurs, notamment les référents, permettent de venir réguler et mettre en mots les émotions traversées et permettre si besoin une remise en mouvement.

De même, à partir de 12 – 13 ans, le jeune a besoin de se faire ses propres expériences et de pouvoir se confronter par lui-même, dans une juste mesure, aux règles et aux conséquences de ses choix. Toutefois, s'inscrire dans un processus visant progressivement l'autonomie nécessite de reconnaître que les jeunes ont besoin de lieux et d'occasions pour apprendre en prenant soin de savoir doser les défis et éviter les risques inutiles.

En accord avec l'équipe et son représentant légal, le jeune peut par exemple être autorisé librement à sortir ponctuellement de l'établissement, notamment sur les périodes de vacances et sur le week-end. Il est encouragé à pouvoir tisser du lien relationnel et social en dehors du groupe. Ces sorties autorisées permettent à l'adolescent, une progressivité dans l'accès à son autonomie et une capitalisation de ses expériences.

Sans réprimer leurs élans ni surévaluer la prise de responsabilité au prétexte de les exercer à l'autonomie, il faut leur donner des défis réalistes, proportionnés à leur âge, adaptés à leurs capacités, leur permettant de mesurer leur progression en comportements observables. Avec le temps (et par une suite d'essais et d'erreurs) ils découvriront leurs véritables aspirations et leur identité propre.

C'est pourquoi l'adulte aidera à préciser le contrat à l'avance et, une fois les buts fixés, en les guidant dans leurs initiatives s'assurera de l'engagement de l'adolescent pour l'encourager à persévérer. Pour

ce faire, nous nous appuyons sur le contrat moral qui nous lie les uns aux autres et l'engagement de la parole entre adultes et jeunes. Lorsque le contrat n'est pas respecté, une reprise est faite par l'équipe et en seconde intention, si nécessaire, par la cheffe de service. Au-delà de rappeler le non-respect l'engagement pris, il s'agira de pouvoir confronter le jeune à ses propres incohérences entre l'énoncé, la mise en acte et ses conséquences.

– **S'ouvrir vers son environnement de proximité**

L'appartenance à un groupe de pairs favorise le développement identitaire du jeune. Le groupe de pairs offre un modèle transitoire d'identification et, pour favoriser cette ouverture, les relations amicales hors de l'unité sont encouragées. Il s'agit de permettre à l'adolescent de faire des expériences relationnelles autres qu'avec des jeunes bénéficiant de mesures de placement.

De même, il est proposé à chaque jeune de pratiquer une activité sportive ou artistique sur l'année scolaire et de s'inscrire, même ponctuellement, à des activités via les Maisons de quartier et les associations.

## 4. Le travail pluridisciplinaire

### 4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel

Dans le cadre du recrutement du personnel, l'Association s'assure des compétences de ce dernier à travers le parcours professionnel et les qualifications sanctionnées par le(s) diplôme(s) correspondant(s) à sa fonction. Ainsi, l'ensemble des salariés (CDI et CDD) exerçant dans la MECS La RIVE BLEUE sont qualifiés, au regard des fonctions qu'ils sont amenés à occuper.

La procédure établie en matière de recrutement s'applique à tous types de contrats, au regard des enjeux d'optimisation des compétences attendues, avec le profil des postes à pourvoir. Une attention toute particulière est accordée à veiller à la bonne intégration du salarié dans notre organisation, l'objectif poursuivi étant de favoriser les conditions d'une prise de poste dans les meilleures conditions.

Le Document Unique de Délégations est validé et les différentes fiches de poste, éventuellement réactualisées au regard des nécessités, sont formalisées au sein d'ARPEJE 49. Elles ont été construites par ARPEJE49 en fonction des missions que les salariés sont amenés à exercer.

Des entretiens professionnels sont réalisés tous les deux ans pour échanger avec le salarié, faire un bilan de son parcours professionnel et adapter au mieux ses besoins de formation.

▪ **Chef de service**

En responsabilité de l'encadrement, de la gestion administrative et de l'animation de plusieurs équipes éducatives et service il est garant du suivi et du bon déroulement du projet du jeune. Il organise les réunions d'équipe et est en lien étroit avec les psychologues.

Il pilote et coordonne la mise en œuvre du projet éducatif des jeunes accueillis et accompagne leurs évolutions dans le cadre des orientations du projet d'établissement, du projet associatif ainsi que celles du schéma départemental.

En lien avec la direction, il gère, répartit et planifie les moyens humains, matériels et budgétaires des unités sous sa responsabilité.

- **Moniteur éducateur et Éducateur spécialisé** : Une même pratique au quotidien

Bien que la fiche de poste indique une prédominance en faveur de l'animation du quotidien pour le Moniteur éducateur et, pour l'Éducateur spécialisé, le pilotage du projet de l'enfant accueilli, il s'avère que dans l'accompagnement au quotidien et l'élaboration des projets, ces deux profils de poste participent aux mêmes missions.

Ce positionnement institutionnel, quant à une pratique d'accompagnement quasi similaire dans son déploiement pour ces deux fonctions, permet de garantir une continuité de la prise en charge du jeune et une diversification des missions et attendus pour les professionnels concernés.

Par ailleurs, les enfants n'arrivent pas neutres en internat éducatif dans leurs représentations des relations femmes-hommes (beaucoup ayant été abusés, objets d'excès ou d'injustice de la part d'adultes censés les protéger et les guider). Leurs perceptions sont brouillées par un environnement familial n'ayant pas permis une transmission de valeurs et de normes permettant un habitus respectueux des rapports égalitaires.

Il importe donc de créer les conditions de socialisation de ces jeunes en déficit de repères sociaux dans des registres respectueux des principes du vivre ensemble et d'une reconnaissance de droits égalitaires.

La parité homme/femme recherchée dans chaque unité de vie souligne ces bénéfices pour les enfants accompagnés d'un équilibre dans les identités de genre dans les actes éducatifs en internat. Et même si les professionnels, hommes et femmes, affirment une pluralité dans leurs manières d'habiter leurs fonctions, La mixité dans l'accompagnement éducatif permet de mieux répondre aux différentes sollicitations d'un jeune ou d'un groupe de jeunes.

- **Maîtresse de Maison** : transmettre des compétences aux jeunes dans la gestion des tâches quotidiennes

Au regard du fait que la restauration est assurée pour l'essentiel au sein de la cuisine collective, le rôle de la maîtresse de maison consiste prioritairement à assurer les conditions matérielles de la vie des jeunes accueillis en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, des stocks de produits ménagers et alimentaires (petits déjeuner, épicerie sèche pour les week-end) et le soutien à l'entretien du linge de maison.

Elle participe également à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les enfants accueillis sur l'unité, dans le respect d'une relation adaptée aux jeunes et des règles et procédures d'hygiène et de sécurité.

Elle veille également, pour cette tranche d'âge à associer et accompagner les jeunes dans certaines tâches, afin de les rendre plus autonomes, notamment pour l'entretien de leur linge, de leur chambre ou logement (studio).

- **Surveillant de nuit** : garantir la sécurité des enfants la nuit

Le surveillant de nuit est là pour garantir la sécurité des jeunes accueillis et du collectif au départ de l'éducateur. Il veille à ce que les conditions de repos soient optimales et pour cela il peut être amené à rappeler les règles de fonctionnement, rassurer, reconforter ou encore gérer une urgence de type médicale en lien avec le cadre d'astreinte. Il doit également assurer un relais d'information nuit/jour auprès de l'équipe éducative, au titre du maintien de la continuité et de la cohérence des modalités de prise en charge des jeunes.

- **Les psychologues**

Ils sont dans une position d'identification aux jeunes afin de favoriser et maintenir un lien éducatif positif et compréhensif des manifestations comportementales et verbales des jeunes.

Ils participent à l'analyse des rapports entre vie psychique et comportements individuels, familiaux et collectifs afin de promouvoir la compréhension singulière et l'autonomie de la personnalité.

Ils veillent à favoriser la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative. Ils sont garants de la mise en œuvre du cadre des entretiens familiaux psychoéducatifs et des entretiens individuels auprès des jeunes pour lesquels un besoin a été identifié et qui les sollicitent en ce sens.

Pour autant, le jeune doit pouvoir rencontrer au moins une fois la psychologue de référence de l'unité lorsqu'il intègre celle-ci. Nous pouvons constater que le cadre formel d'un entretien dans un bureau peut-être un frein important de mobilisation pour le jeune à ce type de rencontre.

Par conséquent, en fonction de ce qui aura été repéré, la psychologue peut se déplacer sur l'unité pour venir dans un premier temps se présenter et préciser la cadre de sa mission et sa disponibilité éventuelle si besoin.

#### **4.2. Assurer une transmission efficiente pour garantir une continuité de prise en charge**

Il est essentiel de veiller à pouvoir transmettre à minima, à tout professionnel intervenant auprès du jeune, des informations permettant une compréhension de la dynamique à l'œuvre, comme les éléments de souffrance psychologique, les événements qui peuvent provoquer un changement de comportement, les projets en cours ... Tout en veillant à une confidentialité dans le cadre du secret partagé.

Ces modalités de transmission se retrouvent aussi bien dans le lien équipe à surveillants de nuit, que dans celui de psychologue à équipe éducative ... Chacun intervenant auprès du jeune, dans des moments bien spécifiques ou dédiés, mais qu'il convient de relier entre eux pour limiter la déperdition d'information, le morcellement ou même le risque de clivage inter fonction (jour/nuit).

- **Psychologue/ Équipe éducative/ Cheffe de service :**

Suite à un entretien avec un jeune, le psychologue veille à transmettre par mail un petit compte rendu si cela s'avère nécessaire pour mieux appréhender et ajuster l'accompagnement. Il ne s'agit pas de dévoiler le contenu intégral de l'entretien, mais davantage d'avoir un retour sur ce qui a été perçu de la dynamique émotionnelle à l'œuvre, des éventuels points de vigilance à avoir, des leviers identifiés, afin d'ajuster si besoin l'accompagnement.

#### **4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants**

Au sein de chaque unité, des remplaçants réguliers sont positionnés pour permettre une continuité et maintenir l'efficacité de la prise en charge des jeunes. En effet, il est important de veiller à ne pas multiplier le nombre d'intervenants dans leurs accompagnements, au quotidien.

Nous repérons que, dans le parcours de nombre de jeunes, la rupture de liens et les discontinuités dans leurs prises en charge sont venues majorer le sentiment d'insécurité, voire d'abandon. Il nous apparaît

donc essentiel de limiter au maximum le turn-over des professionnels, dans la gestion et la mobilisation des ressources humaines nécessaires.

De même, nous veillons à ce que ces remplaçants attirés puissent également participer aux réunions d'équipe et aux séances d'ADP. Ils sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe et de sa dynamique à l'œuvre. Ils peuvent également être positionnés sur un binôme de référence éducative, pour garantir un relai et une continuité de prise en charge.

Lors des formations collectives en interne, les remplaçants réguliers peuvent à ce titre, prétendre de la même manière à celles-ci, en fonction des places disponibles et en articulation avec le reste des professionnels sous Contrat à Durée Déterminée.

Nombre de remplaçants sont titulaires d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance, du social ou du sport: ME, ES, EJE, éducateur sportif. Ils sont donc dotés de compétences certifiées, mais, souvent de moindre expérience, ils ont besoin d'être confortés par une pratique plus conséquente.

Les remplacements au sein d'ARPEJE 49 sont donc l'occasion de capitaliser des savoir-faire supplémentaires ou de s'exercer auprès d'un nouveau public (âge, secteur).

Pour ceux qui ne sont pas diplômés dans le secteur social ou médico-social, en fonction du profil, de l'âge et du souhait du salarié, il peut être proposé d'accompagner une demande de professionnalisation via une VAE ou une entrée en apprentissage par exemple.

Parmi les professionnels actuellement en CDI, un certain nombre d'entre eux ont, par le passé été concernés par un Contrat à Durée déterminée au sein de l'établissement. Cet intermédiaire professionnel est d'autant plus précieux qu'il permet une transition de qualité et une intégration dans l'association dans les meilleures conditions.

#### **4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels**

##### **- Des formations collectives à l'interne**

Une planification des formations collectives est organisée annuellement, en fonction des besoins et des problématiques repérées dans l'accompagnement et la prise en charge des jeunes.

Chaque session regroupe une dizaine de salariés en moyenne. Elle s'adresse, suivant sa thématique, à telle ou telle catégorie : équipe de nuit, service support, équipe éducative ou de direction.

À l'issue de la session, le support de formation utilisé (PowerPoint ou fichier PDF) est mis à disposition sur le réseau interne, pour permettre au plus grand nombre des collaborateurs de le consulter.

Si cette diffusion nous semble riche, nous souhaiterions pour autant qu'une transmission directe puisse être accompagnée et qu'une restitution par quelques salariés ayant participé à la session puisse s'opérer auprès des équipes concernées sous la forme d'un compte rendu oral.

##### **- Une Veille documentaire active**

Chaque quinzaine, par l'intermédiaire de la coordinatrice d'ARPEJE 49, la lettre d'information du CNFPT des Services de spécialités Accompagnement des parcours de vie et Inclusion sociale est transmise aux équipes avec les liens correspondants permettant de s'informer des différents articles sélectionnés et des références bibliographiques.

Pour l'avenir, il est projeté d'envisager plus largement d'autres abonnements en version dématérialisés afin de permettre à tous, via le réseau interne, de consulter les ressources documentaires avec plus de souplesse.

- **Participer à la professionnalisation des étudiants, un incontournable**

ARPEJE 49, en sa qualité de site qualifiant, accueille depuis toujours de nombreux stagiaires, tant dans le domaine de l'éducation spécialisée, que dans celui de la psychologie, toujours dans une volonté de pouvoir transmettre un savoir-faire.

Chaque année, et sur chaque équipe, un (e) étudiant (e) en travail social est accompagné (e) spécifiquement par un tuteur de stage, en articulation constante avec le reste de l'équipe.

La majorité des stagiaires éducatifs sont issus du centre de formation en travail social sur Angers : l'ARIFTS. À la marge, certains peuvent être rattachés à des instituts d'autres départements, comme celui de Tours, d'Orléans, ou celui de Rennes.

Les étudiants en psychologie relèvent quant à eux principalement de l'Université Catholique de l'Ouest ou de la Faculté de Psychologie d'Angers. Ils sont majoritairement de niveau Master 2.

- **Accueillir les stagiaires et poser les premiers jalons d'une future collaboration**

À l'issue d'une première sélection de CV et de lettres de motivations, chaque candidat retenu est reçu en présence de la Cheffe de service, responsable de l'unité envisagée et du professionnel identifié en amont (après un temps de concertation en réunion d'équipe) pour assurer le suivi du futur stagiaire éducatif.

Lors de cet entretien, le candidat expose ses motivations et les objectifs qu'il entend poursuivre dans le cadre de sa demande de stage. Il lui sera présenté l'Association, ses valeurs, ainsi que les attendus et les exigences en termes d'accompagnement, d'engagement et de conditions de transmission des écrits. Cet entretien permet également de venir vérifier la bonne adéquation entre le projet du stagiaire et le dispositif qu'il souhaite intégrer.

Lorsque le candidat a été retenu, il est invité à participer à une réunion d'équipe, afin de présenter à tous son pré projet de stage. Une visite de l'établissement s'en suit. En parallèle, il lui sera transmis le « *livret d'accueil du stagiaire* » document interne qui contient les informations pratiques relatives à son stage, ainsi qu'une plaquette détaillée qui présente l'Association et la fiche du groupe éducatif correspondant à l'unité éducative où il sera amené à intervenir durant le stage.

Une commission stagiaire, animée par deux éducateurs, se tient à trois reprises durant la durée du stage. Elle réunit les référents de stage de chaque unité et, si besoin les Cheffes de service.

Les objectifs principaux étant :

- De renforcer la coordination institutionnelle
- Évaluer les modalités de déroulement pour chaque stagiaire
- Développer ou ajuster des outils méthodologiques
- Partager des sources documentaires

Une instance supplémentaire annuelle, animée par un ou des référents de stage, réunira les différents stagiaires présents dans l'établissement. Cette instance a pour objectif principal de leur permettre de partager leurs expériences respectives, ainsi que leurs réflexions, sur le déroulement et les attendus de leur stage.

La cheffe de service, quant à elle, est garante des modalités d'organisation : supervision du planning d'intervention, planification des bilans (mi-parcours et fin de stage), mais également des postures éducatives mises en œuvre dans le respect de règlement intérieur et des valeurs associatives.

C'est également elle qui valide les évaluations de stages et qui peut, au besoin, interpellier le centre de formation.

## 5. L'organisation du partenariat, des coopérations et du réseau

Les professionnels du service interviennent sur un ensemble de dimensions (organisation de la vie quotidienne, accès au soin, soutien dans les relations sociales et familiales, appui à la scolarité et à l'insertion professionnelle, ouverture sur l'environnement, accès aux loisirs, développement personnel...) qui constituent la vie de l'enfant et par rapport auxquelles, il a besoin de soutien.

À ce titre, les équipes psycho éducatives tissent leurs réseaux de partenaires avec lesquels le projet de l'enfant peut se construire et se mettre en œuvre. Ce travail interdisciplinaire s'inscrit au cœur de la démarche méthodologique menée autour de la personnalisation de l'accompagnement.

L'accompagnement des jeunes et de leur famille ne peut d'ailleurs valablement se concrétiser sans faire appel à ces réseaux extérieurs, tant ces partenaires opérationnels qui co-interviennent sur la situation des jeunes participent depuis leur place à soutenir la poursuite des objectifs individualisés définis dans l'accompagnement.

Aussi, les regards croisés, les synthèses avec les intervenants, les échanges entre partenaires, contribuent-ils à construire et fiabiliser les réseaux dont chacun a besoin, afin de garantir aux enfants une assistance et une logistique adaptées dans leur cadre de vie.

De plus, en tant que compétence partagée, l'action sociale œuvre dans un système dans lequel interagissent déjà un grand nombre d'intervenants. Cette interdépendance entre l'Aide Sociale à l'Enfance et le service nous amène donc à travailler en lien étroit au quotidien.

Nos partenaires principaux dans le cadre de la prise en charge du jeune d'ailleurs sont principalement l'ASE et, pour certaines situations de jeunes majeurs, le tuteur mandaté dans le cadre d'une mesure de protection juridique pour majeurs (tutelle, curatelle ou curatelle renforcée).

L'équipe est également amenée à être en relation téléphonique, par mails ou en rendez-vous avec des interlocuteurs qui relèvent de dispositifs de soin physique ou psychique : CHU, psychiatre en libéral, médecin généraliste ou spécialiste. De même qu'avec les établissements scolaires, ou de professionnalisation (CCI, MFR, MLA, ...)

### 5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien

#### - Les écrits transmis aux partenaires

Le binôme éducatif rédige en étroite collaboration tous les écrits professionnels qui sont destinés à un envoi officiel à nos partenaires principaux. Une reprise globale de la lecture est faite par l'équipe, puis ceux-ci sont transmis au secrétariat pour une mise en page ainsi qu'à la Cheffe de service pour relecture et validation. Elle y adjointra un courrier synthétique qui reprend les éléments principaux décrits dans la note ou le rapport transmis, ainsi qu'une analyse de la situation et les préconisations de l'association.

Dans un souci d'une démarche de qualité investie quant à la précision, l'objectivité et la pertinence de nos écrits, l'ultime relecture et validation sera faite par le Directeur général, avant l'envoi définitif par mail et/ou voie postale.

Enfin, une restitution orale du contenu des écrits est bien évidemment faite au jeune, ainsi qu'à ses représentants légaux, en parallèle de l'envoi du courrier.

- **Le rapport d'évolution**

Une trame commune est mise à disposition via le serveur interne. Celle-ci permet, en première partie, de détailler la situation administrative du jeune, puis de répertorier et consigner les différents rendez-vous planifiés en termes de scolarité, de temps de concertation, de rendez-vous avec la famille... qui se sont déroulés tout au long de la mesure de placement.

La seconde partie vient ensuite rappeler le contexte du placement ainsi que les objectifs principaux fixés par la mesure de placement. Il sera détaillé le comportement et les relations du jeune, tant avec sa famille, qu'auprès de ses pairs sur le collectif et à l'externe.

Un chapitre sera consacré à sa scolarité ou à sa formation, un autre à sa santé, puis dans la conclusion apparaîtront les préconisations ainsi que les objectifs d'accompagnement envisagés, si une demande de renouvellement de la mesure semble nécessaire.

Il peut être également ajouté un avis du psychologue, si le jeune bénéficiait en interne d'un suivi régulier ou s'il est repéré un fonctionnement psychologique préoccupant.

Un rapport est rédigé 6 semaines avant la date d'échéance de la mesure et, à minima, une fois par an pour une échéance de 24 ou 36 mois.

- **Compte rendu de Visite à domicile ou de VPT**

En fonction de la situation, des enjeux familiaux repérés sur le besoin d'un soutien ou d'une médiation de la relation, des visites à domicile encadrées par le psychologue et un éducateur, peuvent être planifiées. De même que des VPT au sein d'ARPEJE 49.

À l'issue de ces rencontres, un compte rendu est rédigé par le psychologue, l'éducateur ou bien le binôme. Dans le cadre du secret partagé, ce compte rendu peut être adressé au service gardien s'il s'avère qu'il contribue à apporter des éléments complémentaires, nécessaires à la compréhension de la situation.

- **Note Information Préoccupante**

Du fait de notre partenariat engagé auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire, notre procédure de signalement a dû être modifiée. En effet, auparavant, lors d'un évènement relevant d'une information préoccupante, un signalement était adressé à la Cellule de Recueil d'information Préoccupante du 49 (document type et note détaillée des faits).

Désormais, nous adressons uniquement une note détaillée des faits à l'ASE correspondante, qui se charge de faire suivre au service dédié à l'instruction des IP ou bien de transmettre notre note au Procureur de la République qui décidera de la suite à donner : soit l'ouverture d'une instruction ou un classement sans suite.

La note se veut la plus précise possible, détaillant le contexte, ainsi que le déroulement des faits, relatés, sans interprétation de la part du rédacteur et en veillant scrupuleusement à l'anonymat des enfants qui ne sont pas directement concernés par l'incident.

Ce document est rédigé sous 48h maximum après avoir eu connaissance de la situation.

- **Note d'actualisation, d'observation ou d'information**

La note d'actualisation, comme son nom l'indique, permet d'actualiser la situation de l'évolution du jeune auprès de nos partenaires, et ce, notamment dans le cadre d'un changement de projet ou d'une demande spécifique, en lien avec des ouvertures de droits, par exemple.

La note d'observation va permettre de partager le récit d'un évènement ou d'un comportement qui nous interroge et qu'il nous semble important de porter à la connaissance de l'ASE. Il en est de même pour la note d'information qui sera toutefois plus conséquente ou traitera d'un contexte particulier en lien avec la situation familiale, médicale, scolaire ou professionnelle.

## 5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune

### 5.2.1 À l'externe

#### - **Synthèse d'échéance ASE**

Quelques semaines avant l'expiration de la mesure, nous sommes conviés à la synthèse d'échéance. En raison de l'éloignement géographique, celle-ci peut être effectuée à distance, par visioconférence. Sont présents : la Cheffe de service, ainsi que le binôme éducatif intervenant dans la situation de l'enfant.

Pour autant, malgré la praticité technique et le gain de temps que cette formule apporte (limitation des déplacements notamment), nous constatons une limite dans la fluidité des échanges et des interactions entre chaque partenaire impliqué dans la situation. Toutefois, la rencontre en présentiel restera privilégiée, permettant de rendre la concertation plus interactive.

En amont, ce temps de synthèse est toujours préparé avec l'équipe éducative, notamment pour pouvoir valider les préconisations retenues. Un compte rendu est par la suite adressé par l'ASE qui fait état des échanges et de la conclusion, notifiant précisément le positionnement et les préconisations qui seront adressés au Juge des Enfants et transmis oralement à la famille et au jeune.

#### - **Temps de concertation multi partenarial**

Lorsque la situation le nécessite, des temps de concertation complémentaires peuvent être planifiés avec l'ASE. Autant d'occasions de pouvoir entretenir une relation de collaboration au service du projet du jeune. Ces temps de réunion peuvent également s'organiser avec d'autres partenaires intervenant dans la prise en charge du jeune, notamment dans le domaine du soin (CMP, psychologue ou psychiatre en libéral), de la scolarité (Lycée, MFR, CCI) ou du milieu professionnel (Employeur dans le cadre d'un apprentissage), de la justice (UDAF ou mandataire libéral), de l'hébergement (FJT), ...

### 5.2.2. À l'interne

#### - **Le suivi du PPA**

Une réunion de concertation entre le référent et/ou le Co-référent, le psychologue de référence et la Cheffe de service est planifiée dans les 2 mois qui suivent l'arrivée du jeune. En amont, les référents du projet ont recueilli les avis et les souhaits du jeune et de sa famille ou/et du tiers impliqué dans la situation. De même, la trame du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) aura été, pour partie pré remplie. Ce temps de concertation, nécessaire, permet d'affiner les objectifs d'accompagnements, de définir les actions à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs de progression.

Une Co-évaluation et ensuite effectuée dans les 6 mois pour chaque jeune, via la réunion synthèse/évaluation, et les objectifs sont réactualisés. Il réunit toute l'équipe éducative, la Cheffe de service, le ou la Psychologue. En amont, il a été adressé une invitation aux partenaires principaux, ASE et dispositif de soin. De même, le jeune est convié sur le dernier quart d'heure pour reprendre avec lui les éléments principaux qui ont pu être abordés, l'entendre sur ce qu'il souhaite nous restituer ou questionner.

À l'issue de ce temps de concertation, des objectifs d'accompagnement sont retenus. Ils permettront de réactualiser le document ou d'alimenter le 1<sup>er</sup> PPA si tel est le cas.

Lors de la 1<sup>re</sup> synthèse un temps sera consacré à l'anamnèse familiale, au contexte de placement, aux mesures antérieures éventuelles. Il sera ensuite décrit les comportements repérés, les points d'appuis et fragilités identifiées. Les éducateurs référents dans la situation ont préparé celle-ci en amont par écrit.

Un compte rendu rédigé par la Cheffe de service et ensuite adressé à l'équipe, aux partenaires ainsi qu'au secrétariat pour être archivé dans le dossier du jeune.

#### - **Les temps de concertation Fratrie**

Nous l'avons vu, ARPEJE 49 accueille de nombreuses fratries, souvent composées de 2 à 3 enfants.

En fonction des différences d'âge, ou de la pertinence à les maintenir sur la même unité, les enfants peuvent évoluer sur des unités distinctes, malgré tout en très grande proximité géographique (même bâtiment ou à 5 min du site).

Nous avons pu repérer que malgré cette proximité, il demeure essentiel que les différents référents éducatifs intervenant dans les situations respectives des enfants puissent se concerter ponctuellement pour assurer une continuité et cohérence de la prise en charge.

Ce temps de concertation est animé par la Cheffe de service et permet notamment à chacun de prendre connaissance des objectifs principaux d'accompagnement et d'appréhender la situation familiale dans son ensemble. C'est aussi l'occasion de définir et d'organiser les modalités de rencontres entre la fratrie au sein d'ARPEJE 49 : fréquence, les supports (repas, sorties extérieures ...).

De même, les comptes rendus de synthèse de chaque enfant, les PPA ou toutes notes considérées comme utiles à porter à la connaissance des collègues, pour contribuer à venir éclairer ou alerter, sont envoyés par mail aux équipes concernées ainsi qu'à la Cheffe de service.

#### - **Les temps de passation intra établissement**

Dans un premier temps le dossier numérisé du jeune, est mis à disposition via le Netboard de l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation avec les éducateurs référents de la situation et l'équipe de l'unité identifiée est planifié. La présence de toute l'équipe offre l'opportunité que chacun puisse prendre connaissance des éléments principaux de la situation du jeune.

Dans un second temps, le jeune concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage vers une autre unité et les motivations qui ont conduit à envisager cette décision.

Il s'agit bien souvent de lui permettre de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences, notamment en termes d'autonomie. Ce passage lors du changement d'unité doit contribuer à lui offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés, davantage en adéquation avec son degré de maturité. Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche.

En fonction de chaque situation, , ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée. L'objectif principal étant de pouvoir obtenir une adhésion maximum et de tisser une relation de confiance propice à la qualité de l'accompagnement à venir sur cette nouvelle unité.

## 6. Soutenir le parcours scolaire

Consciente que le placement et les incertitudes liées à leur situation peuvent rendre les jeunes qu'elle accueille indisponibles aux apprentissages, tant d'un point de vue cognitif qu'émotionnel, **ARPEJE 49** a toujours placé la scolarisation et la préparation d'un avenir professionnel au centre de ses préoccupations.

À ce titre, l'établissement la RIVE BLEUE, inclut comme principe d'une prise en charge et d'un accompagnement personnalisé de qualité, celui de considérer le parcours scolaire du jeune comme un axe essentiel de son projet personnalisé, en mobilisant des ressources favorisant sa progression scolaire.

Notre association se veut garante du soutien de chaque enfant dans sa scolarité et, dès leur arrivée en nos murs, les inscriptions sont faites dans un établissement scolaire de l'agglomération angevine. Cette dynamique se retrouve par ailleurs dans la démarche d'accompagnement scolaire mise en place au sein de l'établissement.

### 6.1 Le soutien scolaire en interne/ bénévole et étudiant

À leur arrivée, les jeunes voient leur vie transformée : vie en collectivité, loin de leur famille, nouvelle école. Beaucoup de changements qui peuvent s'avérer traumatisants et avoir des conséquences néfastes sur le plan scolaire : difficultés de concentration, manque d'intérêt pour les apprentissages, problèmes de comportement...

Peu de jeunes accueillis présentent d'ailleurs une quelconque appétence pour la scolarité et un certain nombre d'entre eux sont en difficulté et ont de ce fait accumulé du retard dans leurs apprentissages. En effet, l'acquisition d'une sécurité affective originelle chez l'enfant est nécessaire avant d'entreprendre les apprentissages fondamentaux. Les enfants placés sont donc, de ce point de vue, des élèves très vulnérables.

Leur parcours scolaire a été le plus souvent teinté d'échecs et d'un manque de confiance important qui n'a pas permis des résultats à la hauteur de leurs capacités. Pour d'autres, une inefficience cognitive corrélée à une immaturité affective impose de fait une réorientation vers un dispositif plus adapté : SEGPA puis MFR ou plus tard en apprentissage.

#### - **L'accompagnement scolaire**

Pour soutenir les jeunes dans la détermination de leur futur projet professionnel, l'équipe multiplie et organise des possibilités de stages en immersion professionnelle de courte durée (en articulation avec les collègues) dans différents secteurs professionnels. De même, outre les rendez-vous réguliers organisés par les référents éducatifs auprès des enseignants pour faire un point (et si besoin réajuster la prise en charge scolaire afin d'éviter le décrochage) le jeune peut être accompagné pour un ou plusieurs rendez-vous au Centre d'Information et d'Orientation afin d'affiner ses choix.

Du soutien scolaire, soit opéré par les éducateurs, soit animé par des étudiants bénévoles (moyennant une gratification) permet par ailleurs de soutenir le travail dans des matières spécifiques avec lesquelles le jeune se trouve en difficulté. C'est aussi l'occasion d'encourager, de fixer de petits objectifs, d'accompagner la déception devant un mauvais résultat et d'éviter ou limiter un décrochage scolaire complet.

Les parents sont également invités et sollicités à pouvoir prendre part au suivi de la scolarité de leur enfant. Ils sont systématiquement conviés pour les rendez-vous scolaires, informés bien évidemment

des résultats, des absences ou retards si tel est le cas. Le choix de la scolarité, de l'établissement ou de la formation envisagée se fait également en concertation avec eux, dans le respect et l'intérêt du jeune.

Cette mobilisation autour des apprentissages et d'un choix professionnel est centrale dans l'accompagnement au quotidien par l'équipe, car au-delà du choix il s'agit de pouvoir soutenir du désir à se rendre en cours, à faire son travail scolaire et à accepter les contraintes scolaires ou professionnelles (respect des horaires, des adultes, du cadre et du règlement de fonctionnement...).

Cela ne se fait pas sans mal pour certains, et face à la difficulté, l'abandon est souvent invoqué plutôt que la persévérance. Il est donc important de prendre et d'entendre les difficultés du jeune sans pour autant répondre systématiquement au souhait exprimé, bien souvent plus en faveur d'une économie psychique que d'un dépassement de l'obstacle rencontré.

## **6.2. Mobiliser l'environnement de proximité pour faciliter la socialisation et les apprentissages**

Sortir de l'institution et faire des expériences avec des pairs qui ne vivent pas avec soi est une nécessité absolue pour permettre au jeune de poursuivre son processus de socialisation et d'intégration dans la société.

Pour ce faire, l'unité s'appuie sur son environnement extérieur de proximité tant dans le secteur du sport (Clubs, salles de sports, piscines...) que de la culture (Cinéma, musées, bibliothèques ...) et de la vie associative par le biais des Maisons de quartier et associations spécialisées dans différents domaines.

### **Des associations et des lieux ressources**

#### **– L'ARCHIPEL et les centres de loisirs municipaux**

L'Archipel est une association de bénévoles engagés avec une équipe de professionnels pour répondre aux attentes des habitants en organisant des rencontres, des événements et des activités chaque année.

Elle exerce une mission permanente d'éducation populaire et d'animation au service des habitants et des associations du territoire Douvre Saint-Jacques Nazareth. Elle est membre de la fédération des centres sociaux Maine-et-Loire Mayenne.

Les jeunes sont par ailleurs inscrits dans différents centres de la ville d'Angers afin d'éviter les regroupements d'enfants d'une même structure qui pourrait mettre à mal l'accueil et la poursuite de l'activité.

#### **– AAVAS Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels**

L'équipe est en mesure de proposer une écoute active dans une approche globale (psychologique, sociale et juridique) pour toute personne ayant vécu ou vivant des situations d'abus sexuels de quelque nature que ce soit.

#### **– Planning Familial et Centre Flora Tristan (CPEF) CHU d'Angers**

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sont des lieux d'écoute, d'information, d'accompagnement, de prévention, et aussi de soins. Ils permettent l'accès à des prescriptions médicales et de consultations de gynécologie. Des médecins, des infirmières, des assistantes administratives, des sages-femmes et des conseillères conjugales et familiales, formé(e)s réalisent cet accompagnement.

#### - **Les Familles ressource d'ARPEJE 49**

L'association fait appel à quelques familles sur le département, afin de permettre un accueil ponctuel relais sur une journée ou un week-end à l'intention des jeunes qui ne bénéficient d'aucun droit d'hébergement dans leur famille d'origine.

Il s'agit avant tout d'offrir à l'enfant et au jeune un lieu ressource, très souvent à la campagne, avec des animaux, afin qu'il puisse expérimenter un autre mode d'accueil et un lien privilégié avec des adultes, à distance de son quotidien.

Ces familles sont recrutées par ARPEJE 49 et bénéficient à ce titre d'un contrat formalisé pour chaque accueil. Celui-ci consigne toutes les modalités nécessaires, y compris la rémunération, mais aussi toute une partie administrative vient renseigner l'identité du jeune et les précautions éventuelles à prendre en compte (ordonnance médicale, modalités de contacts avec la famille, restrictions...).

En amont, un accord est demandé aux parents et un temps de rencontre avec ceux-ci et la famille ressource peut s'envisager, encadré par la Cheffe de service. L'ASE est informée chaque fois des accueils à venir.

Dans un second temps, le jeune rencontre cette famille à ARPEJE 49. Une première partie sera consacrée à la présentation par l'éducateur référent, puis le jeune sera invité à se joindre à ce temps. À l'issue de ce rendez-vous, une programmation des rencontres au domicile sera définie, avec progressivité. Nous nous assurons toujours que le jeune adhère à ces accueils et, si ce n'est plus le cas, ceux-ci sont bien évidemment suspendus.

Un cahier de liaison est mis en circulation pour venir faire lien entre l'équipe, la famille ressource et la famille d'origine. Il est utilisé comme un petit journal de bord qui fait état des activités et des événements qui ont ponctué le temps d'accueil du jeune.

### **6.3. Explorer d'autres environnements géographiques**

#### - **Séjours ou week-end hors les murs & Accueil en gîte**

Sur les périodes de vacances scolaires, principalement estivales, l'unité a l'habitude d'organiser des camps collectifs à la découverte d'autres environnements : mer, montagne, campagne.

Ces projets de séjours extérieurs hors de l'établissement représentent l'occasion de partager un quotidien 24/24h auprès des éducateurs présents, dans un autre cadre et avec des règles de vie adaptées au contexte de vacances. Les jeunes, particulièrement friands de ces moments de convivialité, prennent plaisir à ces expériences nouvelles et reviennent avec des souvenirs marquants.

#### - **Camps individuels**

Certains jeunes, en fonction de leur maturité, de leur degré d'autonomie et de leurs envies peuvent se voir proposer l'été un camp de durée variable organisé par un centre de loisirs ou la maison de quartier.

### **6.4. Favoriser la citoyenneté par le biais de certains dispositifs de droit commun**

Pour cette tranche d'âge, l'équipe soutient et encourage au maximum une inscription et une sollicitation des dispositifs de droit commun en faveur d'une participation et d'un engagement citoyen. Pour se faire dès la majorité du jeune, l'inscription sur la liste électorale est favorisée tout comme l'inscription à la journée Défense et Citoyenneté.

Des actions de bénévolat sont également encouragées notamment autour d'évènements ponctuels en faveur de l'environnement, ou dans un autre domaine selon l'appétence et centre d'intérêt de certains jeunes.

## 7. Le processus de sortie

Au terme de la mesure de placement, l'accompagnement à la sortie s'inscrit dans le parcours de vie des jeunes et ce temps fort dans leur trajectoire d'accompagnement représente une mission essentielle de l'établissement.

Plusieurs enjeux sont à l'œuvre au moment de la sortie du jeune :

- Offrir une approche bienveillante de manière à permettre que cette séparation se traduise par une transition sereine
- Préparer de manière anticipée les modalités de cette sortie, en lien avec les objectifs du projet personnalisé et de la mesure de placement
- Préparer le jeune à s'adapter à ces nouvelles conditions d'existence pour poursuivre son projet de vie

Outre l'organisation consistant à mettre en place le passage d'un jeune sur une autre unité interne, la nécessité d'accompagner au mieux la fin d'une prise en charge est fondamentale, et ce, de la manière la plus complète possible.

Tout comme ce qui concerne le temps de l'admission, le processus de sortie accompagnant la fin de prise en charge est clairement formalisé dans le souci d'une continuité pour l'adolescent. Qu'il s'agisse d'un retour en famille, ou d'une orientation vers un autre dispositif, la sortie d'un jeune doit toujours être anticipée et accompagnée, afin d'éviter une rupture dans son parcours.

Pour un retour en famille, les éducateurs référents prennent soin en amont du retour définitif, d'organiser en lien avec le ou les parents, la recherche des relais nécessaires en proximité du domicile, tant pour la scolarité, les loisirs que le soin. Il est également demandé aux différents professionnels intervenus dans la situation (kinésithérapeute, orthodontie, psychologue, collègue ou Lycée) de pouvoir nous communiquer un bilan, directement ou au professionnel qui assurera la suite, ainsi que les objectifs et points de vigilance éventuels à tenir.

Dans le cadre d'une réorientation vers un autre dispositif, un relai nécessaire à la continuité de la prise en charge dans le respect du secret partagé s'organise également, mais en articulation avec le coordonnateur de l'ASE et le nouveau lieu d'accueil sur leur département d'origine.

Une note de fin de prise en charge est rédigée, dans laquelle figure notamment, les différentes prises en charge durant l'accueil par ARPEJE 49 ainsi que les coordonnées des professionnels qui ont assuré ces suivis. Les bilans à prévoir sont également notés consignants tous les rendez-vous programmés, notamment ceux d'ordre médical ou scolaire.

De plus, il est précisé tant à la famille qu'au nouveau lieu d'accueil, que les éducateurs référents resteront joignables pour répondre à un besoin de complément d'information, après le départ de du jeune. De même, si un temps de synthèse ou de concertation est programmé post-départ, mais dans une temporalité à court terme, ARPEJE 49 pourra se rendre disponible pour y participer au besoin.

Fréquemment, le jeune qui quitte l'unité, appelle l'équipe dans les semaines qui suivent son départ, pour donner des nouvelles. Certains, peuvent également repasser sur l'unité pour venir saluer ses anciens éducateurs. Cette opportunité de rencontre nous apparaît bénéfique pour des jeunes qui ont

connus bien souvent de multiples ruptures, sans aménagement pour leur permettre d'éviter de les vivre sereinement.

## 8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes

Conscient qu'il est nécessaire d'adapter son offre aux évolutions des besoins, la Maison d'enfants à caractère social La RIVE BLEUE s'attache à fournir les meilleures prestations d'accueil possibles.

À l'appui de nos observations et de nos retours d'expérience, nos travaux mettent ainsi en évidence plusieurs sujets susceptibles d'être améliorés. de manière à remettre en perspective l'existant, au profit d'une consolidation du service apporté.

### 8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical pour les enfants confiés

En termes de difficulté, l'accès au soin psychique et aux spécialistes médicaux est le plus souvent inaccessible en termes de délais de consultation ou de places. Un manque d'offre globale de soin est relevé. De plus, en ce qui concerne la psychiatrie, la loi du 31 décembre 1970 portant sur la réforme hospitalière, chaque département français est découpé en secteurs géo démographiques déterminant l'organisation administrative gérant la maladie mentale et la répartition des structures de soins de santé mentale par secteurs.

Base du service public destiné à répondre à la demande de soins de la population qui y réside, cette organisation met en difficulté les réponses à nos besoins en matière de prestation de soin psychique, dans la mesure où la plupart des enfants que nous recevons dépendent d'une adresse administrative hors du Maine-et-Loire.

L'ambition que porte **ARPEJE 49** consiste à mettre à disposition de ses unités éducatives des moyens en corrélation avec ses usages, par la création d'un réseau en mobilisant le secteur médical et paramédical de proximité en des initiatives locales, portées par des praticiens volontaires.

Un travail partenarial pourrait ainsi être entretenu, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge :

- Inscription dans un parcours de soin coordonné dédié pour le suivi médical des enfants de l'établissement
- Interventions pluridisciplinaires *in situ*, sur des temps dédiés à la structure par l'entremise d'une équipe médicale pluridisciplinaire (Partenariat médical, orthophoniste, psychomotricien...) au sein de locaux dédiés à ces besoins spécifiques

### 8.2. Renforcer nos modalités de soutien scolaire : une préoccupation affirmée

Le constat est éloquent, très peu de partenariats existent entre des associations intervenant dans le soutien scolaire et les lieux d'accueil, « *faute de financements, de temps ou de disponibilités pour les conseils départementaux et les associations* », explique le ministère des Solidarités.

Dans son article L112-3, le Code de l'Action Sociale et des Familles précise que :

« *La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.* »

L'échec scolaire est pourtant vécu par nombre d'enfants comme une véritable atteinte narcissique, et « le manque de volonté » ou la « paresse » en sont rarement la cause.

Aussi, en référence à la **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022**, initiée par Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles en octobre 2019, l'Association **ARPEJE 49** souhaite garantir aux enfants protégés dont elle a la responsabilité d'accueil, un accès renforcé à la scolarité par un accompagnement scolaire adapté aux profils des enfants et des adolescents qui lui sont confiés.

Cette notion de bien être scolaire représente, nous l'avons dit, une des priorités d'**ARPEJE 49**, poursuivant l'objectif à terme que le jeune puisse disposer de toutes les cartes en main pour s'insérer professionnellement et pouvoir ensuite exercer pleinement sa citoyenneté à sa majorité.

Aujourd'hui, c'est le personnel éducatif, auquel s'associent ponctuellement quelques bénévoles, qui sont en charge de l'aide aux devoirs en groupe restreints ou individuellement, selon l'âge et les tâches à accomplir. Cependant, le manque de formation pédagogique sur ce sujet, le temps dédié à cette tâche, le fait de devoir simultanément être en responsabilité du reste du collectif, ne lui permet pas de réunir les conditions favorables à ce type d'accompagnement spécifique.

Si les bénévoles (le plus souvent des étudiants) apportent un soutien complémentaire d'une immense variété auprès des jeunes, en lien avec les équipes salariées, il est cependant constaté qu'ils ne peuvent se rendre véritablement disponibles sur la durée au fil de l'année, malgré la gratification financière qui leur est attribuée.

Il en résulte généralement un manque de continuité pédagogique auprès de l'enfant et il devient dès lors difficile d'installer une relation assidue, au creux de laquelle puissent se tisser lien de confiance et stabilité.

Le projet de mécénat « *Aide aux devoirs* » exploré par l'Association consiste donc à apporter une réponse plus durable aux besoins repérés chez l'enfant en difficulté d'apprentissage.

Notre objectif consiste donc à proposer un temps d'étude plus constant et plus efficient qu'il ne l'est, accompagné d'un adulte bienveillant disposant des compétences requises pour accompagner l'enfant dans la compréhension et la réalisation de ses devoirs, faire des exercices, répéter ses leçons, exercer sa mémoire, développer son sens de l'analyse, inscrit dans une aide personnalisée.

Pour autant, pour permettre le renforcement de soutien scolaire tout au long de l'année, ce projet ne peut pas être financé complètement par les fonds publics qui alimentent notre budget. Tel qu'il est souhaité d'agir, serait de pouvoir réunir le budget nécessaire à la mise en place d'un véritable dispositif institutionnel de soutien scolaire, par un recours au mécénat d'entreprise, visant à apporter son soutien financier sous la forme de subventions, possiblement reconductibles.

En participant au financement de cette action, les entreprises candidates bénéficieraient d'une réduction fiscale de 60 % des montants engagés, au titre de leur impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires.

Du professeurs diplômés, rémunérés en conséquence, seraient alors amenés à intervenir directement auprès de l'établissement de l'association, dans le cadre de missions d'appui ressource, visant la transmission de leur expertise et contribuer ainsi à favoriser une aide à l'apprentissage scolaire.

Au-delà de l'objectif de diversification des sources de financement de certains projets que souhaite entreprendre l'association, cet appel au mécénat par ARPEJE 49 traduit donc sa volonté de s'ouvrir à de nouveaux partenaires, autour de projets partagés et de valeurs communes.

### 8.3. Amplifier notre réseau de lieux ressources

En complément de son activité centrée sur l'hébergement collectif, l'établissement à le souci de diversifier ses réponses au regard d'éléments repérables amenant à préconiser le recours à un accueil familial ponctuel (durant des week-ends, les vacances) à destination de jeunes ne disposant pas ou très peu de droits d'hébergement.

En effet, depuis plusieurs années, nous constatons une augmentation progressive du taux de présence des jeunes durant ces périodes. En matière d'organisation ce taux de présence important a des répercussions sur les dynamiques de groupe, mais aussi en termes de disponibilité et d'épuisement professionnel. Pour les jeunes qui vivent en collectivité de façon quasi permanente, les incidences sur leur développement sont à prendre en considération. De même, les sujets liés à l'intime, à l'individualisation peuvent être éprouvés par le poids du collectif, d'autant plus lorsque la situation perdure.

Il est par conséquent nécessaire de proposer à ces jeunes des espaces de ressource individuels pour leur permettre d'éprouver d'autres expériences relationnelles et bénéficier d'instantanés de prise en charge plus individualisés.

Il s'agira donc d'étendre le réseau de familles ressources pour proposer une modalité de prise en charge alternative sur des séquences d'accueil partagé.

Nos repères en faveur de ces réponses reposent sur :

- L'âge du jeune (plus il est jeune et plus ce critère semble influent pour une indication de cette nature)
- L'existence d'une demande affective du jeune
- Les réactions problématiques à une vie en collective
- L'absence de projection à court ou moyen terme dans un possible retour à son domicile

L'établissement s'est inscrit dans une démarche d'exploration de nouveaux lieux d'accueils ponctuels et complémentaires et souhaite poursuivre notamment ses collaborations avec le Secours populaire et le Secours catholique.

Dans le but d'établir et de favoriser l'éveil des stimulations de nature cognitive, physique, psychosociale et émotionnelle chez le jeune, une recherche est également menée auprès de gîtes disposant d'une infrastructure dont la vocation consiste à proposer de la médiation animale, tant il est reconnu le bénéfique à pouvoir expérimenter du lien entre l'homme et l'animal.

### Conclusion et perspectives

Produit d'une mobilisation active de l'ensemble de l'équipe éducative, ce projet de service fut autant un partage collégial des pratiques en œuvre au sein de l'établissement, qu'un retour d'expérience permettant de porter un diagnostic objectif sur les actions menées.

Développé sur la base des travaux engagés ces dernières années, et ajusté à l'aulne de nos observations et de notre expérience, il a la volonté de répondre aux besoins des enfants accueillis, ainsi qu'à ceux formulés par la collectivité.

Les objectifs d'accueil de fratries, de mixité, de diversité des modalités d'accueil permettant une réponse globale d'accompagnement éducatif adapté et destiné à apporter des réponses en matière de santé y

compris psychique et de maintien du lien familial, recourent les préoccupations et les pratiques de l'Association.

C'est la raison pour laquelle un projet de création d'un nouveau site d'accueil, correspondant à un besoin de transformation structurelle de nos services, est cours de réalisation, en accord avec la politique sociale départementale déclinée dans notre secteur.

Ce nouveau projet, portant sur la construction sur Angers d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social prévoit une augmentation sensible de l'effectif actuellement accueilli. Ainsi, 76 places mixtes, à destination de mineurs et jeunes majeurs, garçons et filles et fratries de moins de 21 ans.

Il devrait voir le jour en 2025 et sera déployé sur 8 unités éducatives (de 8 à 9 places chacune) auxquelles s'ajouteront plusieurs studios individuels.

Destinés à offrir aux enfants et adolescents qui y seront accueillis l'ensemble des prestations et des services prévus par le projet d'établissement, les locaux et leur aménagement permettront la mise en œuvre pertinente de chaque projet de service.

La structure disposera, en outre, de plusieurs espaces extérieurs, dédiés par unités et proportionnés à cette nouvelle capacité d'accueil.

Le cadre de vie proposé proposera des activités extérieures via plusieurs supports de médiation (vélos, trottinettes, draisienne, bac à sable, carré potager, petits animaux...).

L'établissement, dans sa nouvelle configuration, fera l'objet d'une évaluation rapprochée, afin de suivre les réalisations entreprises et les résultats obtenus des nouvelles activités qui seront mises en œuvre.